



# Rapport de durabilité 2024

Extrait du rapport de gestion 2024

# Introduction

Ce Rapport de durabilité fait partie intégrante du Rapport de gestion 2024 et a été préparé en référence aux normes GRI 2021. Les standards sectoriels GRI applicables au Groupe Romande Energie, à savoir «Utilities» et «Renewable Energy» n'ont pas encore été élaborés, si bien que nous ne sommes tenus de nous conformer qu'aux standards universels (GRI 1, 2 et 3) et aux standards liés aux enjeux matériels. Nous publions cette année nos informations relatives aux enjeux climatiques suivant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD). Les références aux indicateurs GRI et TCFD se trouvent dans l'index en page 102. Romande Energie a communiqué les informations citées dans l'index du contenu de la norme GRI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 en référence aux normes GRI.

GRI 2-1



## Message de Patrick Bertschy, directeur général a.i. de Romande Energie

Telle une boussole guidant nos activités, la durabilité demeure un axe stratégique transversal pour Romande Energie et positionne l'entreprise comme créatrice de valeur, sur le long terme, dans le contexte de crise climatique. En 2024, nous avons adapté notre stratégie aux nouvelles réalités du marché et abordons désormais une phase de consolidation. Notre ambition de décarbonation reste intacte.

Si l'évolution du cadre légal et réglementaire en matière de transition énergétique offre à notre entreprise des opportunités pour accompagner nos clients vers leurs objectifs de neutralité carbone, elle pose également un certain nombre de défis pour les énergéticiens. C'est notamment le cas pour l'atteinte de nos propres objectifs de décarbonation et pour la mise en œuvre de la durabilité.

Nos pratiques et nos métiers évoluent et se réinventent pour mieux intégrer les enjeux actuels tels que la limite des ressources naturelles disponibles, la nécessaire protection de la biodiversité ou encore l'égalité. Des critères exigeants de durabilité sont intégrés dans nos appels d'offres. De plus, nous avons sensibilisé nos collaboratrices et collaborateurs à l'impact significatif qu'ils peuvent apporter par leur comportement et dans la relation avec nos fournisseurs.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration de ce nouveau rapport de durabilité. L'effort accordé à la transparence est essentiel non seulement pour établir la confiance de nos investisseurs, mais également pour encourager l'amélioration continue de nos performances en la matière.



## Message de Florence Schmidt, responsable de la durabilité de Romande Energie

**2024 : Année charnière dans notre engagement pour un avenir durable.**

Dans le cadre de la révision de la stratégie de notre Groupe, nous avons précisé notre vision de la durabilité avec un plan d'actions exigeant renforcé par une initiative stratégique axée sur notre responsabilité environnementale.

Un premier défi majeur nous mobilise : concilier la réduction des émissions de nos activités avec la croissance de l'entreprise dont la mission est de décarboner la Suisse romande. Notre volonté est de fixer des objectifs de réduction à la fois ambitieux et réalistes pour s'aligner sur les accords de Paris et concrétiser nos actions en faveur de la décarbonation. Après l'audit 2023 de notre bilan de gaz à effet de serre, nous avons amélioré sa complétude et renforçons le pilotage de notre démarche de durabilité.

En parallèle, nos investissements dans les énergies renouvelables, qu'elles soient électriques ou thermiques, se sont poursuivis avec détermination. Soutenues par l'amélioration continue de nos outils digitaux, nos activités liées à la rénovation des bâtiments, l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, à la production d'hydrogène, et au déploiement de compteurs intelligents se sont intensifiées.

## Sommaire

Introduction	52
Méthodologie et Cadre de Référence	54
Acteur clé de la décarbonation et de la transition énergétique	56
Thèmes pertinents	59
Mettre en œuvre notre Stratégie 2030	61
Gouverner avec vision et intégrité	64
Gérer les risques climatiques et opportunités TCFD	67
Protéger les autres ressources naturelles	82
Investir dans la transition énergétique et digitale	85
Assurer une transition juste	91
Qualité – Labels	96
Perspectives 2025	97
Annexes	98

L'année 2024 a également été marquée par la montée en compétence de l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs grâce à une formation sur les enjeux climatiques, au déploiement d'ateliers sur les achats durables, et à l'accompagnement dans l'intégration de nouvelles pratiques environnementales. Ces actions visent à renforcer les aptitudes de chacune et chacun et à ancrer la durabilité au cœur de notre culture d'entreprise.

Enfin, nos collaboratrices et collaborateurs se sont mobilisés pour participer à notre engagement social et environnemental en soutenant des associations et académies régionales, contribuant ainsi au développement local.

Ensemble, nous poursuivons notre ambition dans la durabilité et la transition énergétique, déterminés à allier pragmatisme et innovation.

**Ensemble, nous poursuivons notre ambition dans la durabilité et la transition énergétique, déterminés à allier pragmatisme et innovation.**

# Méthodologie et cadre de référence

## Période de reporting, fréquence et point de contact

Pour toute question relative au Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie :

### Contact Médias et Edition

Caroline Monod, Conseillère en Communication et Business Partner Finance et Services  
Romande Energie SA  
Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges  
Tél. direct: +41 21 802 95 78  
[caroline.monod@romande-energie.ch](mailto:caroline.monod@romande-energie.ch)

### Contact Durabilité

Florence Schmidt, Responsable de la Durabilité  
Romande Energie SA  
Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges  
Tél. direct: +41 21 802 97 81  
[florence.schmidt@romande-energie.ch](mailto:florence.schmidt@romande-energie.ch)

GRI 2-3

## Périmètre, contenu et objectif du rapport

Ce cinquième Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie, dont le siège est situé à Morges (Suisse), présente les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la compréhension de ses enjeux matériels de développement durable pour l'année civile 2024. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et des entités rattachées à Romande Energie Holding SA.

A noter que les indicateurs «santé et sécurité» ne concernent que Romande Energie SA et Romande Energie Services SA.

Comprendre les limites et la portée de notre rapport est essentiel pour une interprétation juste de nos performances. **GRI 2-2**

## Resoumissions d'informations

Le bilan de gaz à effet de serre a été retraité pour l'année 2023 et les changements quantitatifs observés sont communiqués en particulier dans le Scope 3. Il a été complété avec les émissions issues de nos participations financières. De plus, la méthodologie de calcul des accidents du travail a été modifiée pour suivre les recommandations du GRI. **GRI 2-4**

## Vérification externe

Ce rapport a été lu et approuvé par les membres du Conseil d'administration. En référence avec les standards de la GRI, le rapport a été communiqué à la GRI. Ernst & Young (EY) a fourni une assurance indépendante limitée sur les indicateurs de performance (dont 3 nouveaux par rapport à 2023), indiqués dans ce rapport au travers du sigle . Cette mission d'assurance a été réalisée conformément à la norme internationale ISAE 3000 et sur la base des critères émis par les normes GRI et d'autres définis par Romande Energie, disponibles en p. 98. Le rapport d'audit peut être consulté en page 99. **GRI 2-5**

ODD	Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes	Indicateurs	Page du rapport 2024	Valeurs 2020	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Valeurs 2023*	Valeurs 2024	
		Intensité des émissions GES gCO <sub>2</sub> e par franc de CA (hors émissions participations financières) <b>GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4</b>	76-80	155	140 (révisé)	152 (révisé)	137 (révisé)	148	
	La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre	Volume des émissions GES, tCO <sub>2</sub> e Scope 1 & 2 <b>GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4</b>	79	9 102	9 698	10 134	9 005*	10 784	
		Volume des émissions GES, tCO <sub>2</sub> e Scope 3 <b>GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4</b>	79	131 680	127 145	103 384	810 442*	764 320	
		Volume des émissions biogéniques, tCO <sub>2</sub> e (issus de la combustion du bois) <b>GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4</b>	79	-	-	-	91 735*	97 424	
	Réduction de l'empreinte carbone	Intensité carbone de la production électrique de RE en Suisse, gCO <sub>2</sub> e par kWh	75-76	-	-	-	8,4	9,2	
		Intensité carbone de l'électricité distribuée sur notre réseau en Suisse, selon marquage, gCO <sub>2</sub> e/kWh	75-76	9,9	10,0	10,0	9,4	11,3	
		Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> e chez nos clients grâce au raccordement de bâtis existants au chauffage à distance	79	-	8 655	6 271	6 865	7 217	
	La gestion des déchets et le recyclage	Intensité carbone de l'énergie thermique distribuée sur notre réseau, gCO <sub>2</sub> e/kWh	79	-	-	-	85,5	88,0	
		Pourcentage de la quantité de déchets recyclés sur la quantité de déchets évacués chez Thèvenaz Leduc	60-83	-	-	-	88%	89%	
	La formation du personnel	Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs	91	-	49	42	39	27	
		Nombre de jours de formation/collaborateur et collaboratrice	95	-	-	-	1,5	2	
	La santé et sécurité au travail	Nombre d'apprentis en cours de formation	95	47	51	50	57	57	
		Nombres d'accidents du travail (Nbre accidents professionnels/mio heures travaillées) <b>GRI 403-9a iii</b>	94	-	-	-	10,71*	15,01	
		Nombres d'accidents du travail en absolu <b>GRI 403-9a iii</b>	94	18	21	28	20*	32	
		Nombre total de collaborateurs (-rices) <b>GRI 2-7</b>	92	1 022	1 175	1 253	1 338	1 493	
	La politique d'égalité salariale	Nombre total d'employés (EPT) <b>GRI 2-7</b>	92	937	1 075	1 149	1 226	1 379	
		Pourcentage de femmes dans l'entreprise par rapport au nombre total d'employés en personnes	92	23%	24%	23%	23%	24%	
		Pourcentage de femmes cadres dans l'entreprise par rapport au nombre total de cadres en personnes (encadrement et managers)	92	8%	7%	11%	11%	15%	
		Pourcentage de femmes Directrices dans l'entreprise par rapport au nombre total de Directeurs(-rices)	92	0%	38%	38%	38%	38%	
		Investissements cumulés (Infrastructures renouvelables, biens et services, acquisitions de participations et parts dans sociétés associées)	60-68-98	-	126,6	305,5	505,6	669	
	La gestion rentable des ressources énergétiques	EBIT cumulé Groupe MCHF	-	-	53,1	98	198	211,9	
		Price to book	-	0,61	0,75	0,60	0,68	0,58	
		Energie électrique renouvelable produite en Suisse par des ouvrages de RE, GWh (cogénération exclue)	86	-	-	427	527	592	
		Energie électrique renouvelable produite en France, GWh	86	-	-	136	157	159	
	La contribution au développement du tissu économique local	Energie électrique distribuée, GWh	86	-	-	-	1 677	1 587	
		Energie thermique produite, GWh	86	-	-	-	105	126	
		NPS Clients Echelle des NPS (-100 à +100)»	70	22	22	18	3	-2*	
		NPS Fournisseurs Echelle des NPS (-100 à +100)»	70-85	50	46	55	48	57	
		Contribution au Pourcent Sociétal et Environnemental (jusqu'à 1% de l'EBIT opérationnel publié l'année précédente par le Groupe), MCHF	88	-	-	0,444	0,885	-	

\* Révisée suite à un changement méthodologique

Les tirets (-) représentent des valeurs non disponibles.

Les valeurs 2024 ont été auditées par EY et sont identifiables par le sigle . Romande Energie soutient les objectifs de développement durable

# Acteur clé de la décarbonation et de la transition énergétique



## Notre Raison d'être

Co-construite par les collaboratrices et collaborateurs, la raison d'être et les valeurs de Romande Energie renforcent sa capacité à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques dans un environnement en perpétuelle évolution. Elles guident quotidiennement l'ensemble des activités et des interactions avec les parties prenantes, tout en leur insufflant du sens et de la valeur.

La raison d'être «**RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable**» oriente les décisions stratégiques, le développement des produits et services, et renforce la relation de confiance avec les clients et les partenaires. Elle traduit l'engagement de Romande Energie à contribuer positivement à un monde durable.

## Nos valeurs

Les valeurs ci-contre définissent l'ADN du Groupe et sont les fondements de son identité. Elles incarnent les engagements qui guident les interactions, la façon de penser, d'agir, de collaborer au sein du Groupe, ainsi qu'avec nos parties prenantes.

Un groupe de travail interne et transverse, constitué de 21 personnes appelées «Eclaireurs» a été créé. Il a pour mission d'accompagner l'entreprise vers l'intégration de la raison d'être et des valeurs dans le quotidien de chacune et de chacun, à travers la culture d'entreprise, les comportements et les processus. Pour passer de la «Raison d'être» à la «Raison d'agir», les Eclaireurs ont organisé 25 facilitations en 2024. Ces ateliers, menés en intelligence collective au sein des différentes Unités, abordent des thèmes tels que la mise en place d'engagements concrets pour faire vivre ces valeurs, la déclinaison des valeurs en comportements et l'alignement de la raison d'être avec les objectifs.

Pour favoriser l'ancrage de la raison d'être dans la culture d'entreprise, les Eclaireurs ont mené différentes actions en 2024, telles que l'animation d'un jeu sur la stratégie auprès de nos 1493 collaboratrices et collaborateurs ou l'organisation d'un événement rassembleur durant la période de Pâques. Un atelier qui permet à chacune et chacun de découvrir sa raison d'être personnelle et ses propres valeurs a également été proposé. L'objectif est de pouvoir identifier les points de résonance avec leur activité au sein de Romande Energie, et ainsi y trouver une source de motivation et d'énergie.



### Audace

Nous avons le courage d'aller au delà des habitudes. Nous apprenons de nos expériences et restons à l'écoute pour concrétiser des idées innovantes.



### Collaboration

Nous atteignons nos objectifs communs en travaillant ensemble dans le respect, l'écoute et l'échange.



### Authenticité

Nous privilégions des relations franches et sincères pour instaurer un climat de confiance dans la durée. Ainsi, chacun peut être soi-même.



### Simplicité

Nous oeuvrons au quotidien pour être efficaces et accessibles.



### Fiabilité

Nous tenons nos engagements grâce à des compétences et un professionnalisme digne de confiance.

## Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires

Issue d'entreprises électriques régionales, Romande Energie a évolué d'électricien à énergéticien grâce au développement de sa production et de ses services énergétiques. Aujourd'hui, le Groupe est un acteur clé de la décarbonation de la région et accompagne ses parties prenantes vers un avenir durable.

### Romande Energie, l'électricien

Romande Energie est active dans la production, la distribution et la commercialisation d'énergie électrique. Sa production est composée d'une électricité 100% renouvelable issue de ses 250 centrales hydrauliques, solaires, éoliennes et de biomasse.

En plus de l'énergie de ses propres centrales, l'approvisionnement du portefeuille électrique se complète par des contrats avec des producteurs suisses d'énergie renouvelable et des achats sur le marché de l'électricité. Cette énergie est commercialisée auprès d'environ 270'000 clients finaux.

Les réseaux de haute, moyenne et basse tensions, exploités, maintenus et développés par ses équipes permettent d'acheminer cette énergie sur l'ensemble de la zone de desserte de Romande Energie qui s'étend sur les cantons de Vaud et du Valais.

### Romande Energie, l'énergéticien

Romande Energie est un intervenant majeur dans la production et la distribution de chaleur. Près de 45 réseaux de chauffage et/ou de froid à distance, essentiellement alimentés par de la biomasse, sont conçus, financés et exploités. La centrale Enerbois produit 22'000 tonnes de pellets annuellement à partir des déchets d'une scierie voisine. De plus, des innovations sont mises en œuvre dans le domaine de la production d'hydrogène décarboné, généré à partir d'électricité verte ou de biomasse.

### Romande Energie, acteur de la décarbonation

Une large gamme de solutions durables est offerte à l'ensemble des clients qu'ils soient particuliers, entreprises, propriétaires et communes, leur permettant de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En tant que partenaire énergétique multi-techniques, un accompagnement est assuré de la conception à la maintenance: installation de panneaux solaires, pompes à chaleur, bornes de recharge pour véhicules électriques, offres de conseil et maîtrise énergétique (hors particuliers), installations électriques diverses (multimédia, domotique, éclairage...), chauffage, froid, ventilation et sanitaire.

En particulier, les propriétaires immobiliers sont accompagnés à chaque étape de leur projet de rénovation avec pour objectif de réduire au maximum les émissions de carbone directes et indirectes.

## Autres relations d'affaires

Romande Energie explore et accélère le développement d'activités novatrices, en apportant son soutien à des startups actives dans les secteurs de la Cleantech et PropTech, en Suisse et en Europe. Des solutions énergétiques innovantes sont testées et développées grâce à des partenariats publics et privés avec des communes, des associations locales et le monde académique.

Des investissements conjoints permettent la réalisation de projets de parcs solaires et éoliens, de chauffages à distance et de développement de la production d'hydrogène en partenariat avec d'autres acteurs du secteur.

En collaborant avec les autorités et les associations faitières, une participation active aux discussions sur les politiques énergétiques et climatiques est assurée à l'échelle régionale et nationale. Un engagement dans des associations professionnelles et non-gouvernementales est assuré à travers diverses initiatives sectorielles (voir la section Adhésion à des associations, page suivante).

GRI 2.6

## Relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable

Agir avec nos parties prenantes sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Produire une énergie renouvelable et assurer la gestion optimale des actifs.

Optimiser en temps réel notre production d'énergie et développer les solutions de stockage et flexibilité.

Optimiser et développer nos réseaux de distribution d'électricité et de chaleur.

Commercialiser l'énergie et accompagner nos clients vers la décarbonation. Rénover et transformer les bâtiments.

**100%**  
de production électrique renouvelable.

**83 MCHF**  
Investissement dans le réseau électrique en 2024.

Faire de la Suisse romande, la première région décarbonée de Suisse.

**45**  
Chauffages à distance (CAD) déjà installés.

## Engagement des parties prenantes

Les parties prenantes sont intégrées aux processus et procédures internes du Groupe et référencées au sein de l'outil ARIS (Architecture of Integrated Information System). Elles font l'objet d'une analyse régulière visant à revoir leurs besoins et attentes, contribuant ainsi à une amélioration continue de la réponse de Romande Energie.

Reconnaissant le rôle essentiel du dialogue avec ses parties prenantes, le Groupe Romande Energie a établi une approche stratégique en matière de durabilité. Fondée sur des échanges constructifs, cette relation continue et basée sur la confiance constitue un atout essentiel pour Romande Energie. Elle permet une meilleure compréhension des attentes et facilite l'identification d'enjeux stratégiques futurs ainsi que d'opportunités d'innovation. Le responsable des partenariats, Philippe Durr, a pour mission de renforcer l'ancrage du Groupe en Suisse romande et le développement de nos partenariats stratégiques. Grâce à nos participations, nos divers représentants dans les conseils d'administration œuvrent au même objectif de décarbonation par le développement d'un écosystème cohérent.

Quatre engagements envers les parties prenantes tant internes qu'externes ont été formulés :

- **Informer:** rapports, brochures, site web corporate, communiqués de presse, événements, site dédié aux investisseurs
- **Ecouter:** évaluations, médias, enquêtes online, entretiens, courriers, espace clients
- **Impliquer:** réunions, workshops, forums, intranet, réseaux sociaux
- **Collaborer:** partenariats, plateformes de partage d'idées.

GRI 2-29

## Relations clients

Le Service Clients, comprenant 57 collaborateurs et anciennement géré par Enersuisse AG, a été réinterné en 2024 par l'Unité d'Affaires Solutions Energie, couvrant le contact center, la facturation et le contentieux.

Au sein de l'Unité d'Affaires Réseaux, un nouveau contrat de mandat a été signé avec un gestionnaire de réseaux de distribution tiers, permettant d'accueillir 21 nouveaux collaboratrices et collaborateurs.

## Adhésion à des associations

Romande Energie apporte son soutien au tissu associatif suisse par le biais d'une contribution financière annuelle à une cinquantaine d'associations professionnelles. Le Groupe participe activement à des événements axés sur l'évolution du contexte réglementaire, du secteur de l'énergie en général et de la décarbonation.

Bien qu'une attention particulière soit accordée à chaque association soutenue, les liens sont particulièrement étroits avec les organisations suivantes :

L'Association des entreprises électriques suisses (AES); Le Centre de Formation romand des Électricien.nes de Réseau (CIFER); Le Centre de Recherches Energétiques et Municipales (CREM); La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI); La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG); La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI); Electrosuisse; Géothermie-Suisse; Association Smart Grid Suisse (VSGS); GREE (Groupement romand pour l'énergie éolienne); Nomads Foundation; Regiogrid; Suisse Eole; swisscleantech; Swissolar.

GRI 2-28

## Pour continuer le dialogue...

Des **webinaires sur les enjeux de la transition énergétique des communes** ou encore sur les installations photovoltaïques ont été proposés aux clients. Une série de vidéos pédagogiques et courtes ont également été lancées. Elles expliquent des notions parfois complexes en lien avec les activités du Groupe, par exemple les garanties d'origine.

Des **soirées «Impro Watts»** ont été mises en place dans le but d'offrir aux clients une occasion d'apprendre en s'amusant. Il s'agit de soirées de rencontres durant lesquelles un spectacle improvisé et ludique sur le thème de l'énergie et de la durabilité est donné.

Nous vous invitons à visionner la vidéo réalisée à l'issue de ces soirées.

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7303339938798841857>



# Thèmes pertinents

## Processus de détermination des enjeux matériels

Initiée en 2021 et revue en 2022, la matrice de matérialité du Groupe sera remise à jour en 2025 sous la forme d'une matrice de double matérialité incluant la matérialité d'impact.

L'échantillon des parties-prenantes clés qui avait participé au questionnaire comprenait les membres du comité de direction et du Conseil d'administration, les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les communes, les fournisseurs, le monde académique, les agences de notation spécialisées et les organismes de certification ainsi que les investisseurs et actionnaires.

## Liste des enjeux matériels

Les sujets de matérialité représentent les impacts les plus significatifs de l'entreprise sur l'économie, l'environnement et sur les personnes, y compris sur les droits humains. A la lecture de la matrice de matérialité, voici la liste des enjeux pertinents (i.e. ceux apparaissant comme «très importants» pour Romande Energie et/ou ses parties prenantes) classés par ordre de priorité. Il est indiqué à quel objectif et pilier du développement durable (ODD) il correspond, en lien avec notre stratégie d'entreprise présentée ci-après. Les actions entreprises par Romande Energie au regard de ces enjeux matériels restent cohérentes avec les objectifs listés dans l'Agenda 2030 du Canton de Vaud.

GRI 2-14, GRI 3-1, GRI 3-2

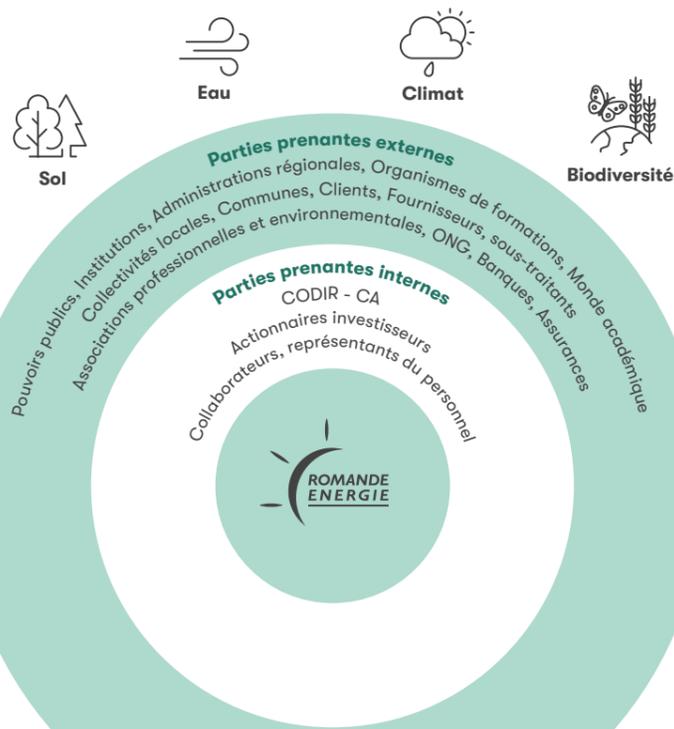
## Matrice de matérialité consolidée 2022-2024 du Groupe Romande Energie

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé et sécurité au travail</li> <li>● Politique d'égalité salariale</li> <li>● Investissements dans les énergies renouvelables</li> <li>● Impact sur la biodiversité</li> <li>● Réduction de l'empreinte carbone</li> <li>● Conformité environnementale</li> <li>● Gestion des déchets et recyclage</li> <li>● Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gestion responsable des achats</li> <li>● Investissements dans l'innovation et la digitalisation</li> <li>● Dialogue avec les parties prenantes</li> <li>● Recrutement et rotation du personnel</li> <li>● Avantages sociaux</li> <li>● Diversité et inclusion sociale</li> <li>● Liberté syndicale</li> <li>● Impacts des activités sur les communautés locales</li> <li>● Evaluation des impacts sociétaux des fournisseurs et clients</li> <li>● Evaluation des impacts environnementaux des fournisseurs et clients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contribution au développement du tissu économique local</li> <li>● Gestion rentable des ressources énergétiques</li> <li>● Protection et sécurité des données</li> <li>● Conformité à la réglementation sociale</li> <li>● Formation du personnel</li> </ul>

■ Important

■ Très important pour Romande Energie

- Pilier environnemental
- Pilier économique
- Pilier sociétal



## Liste des enjeux pertinents et alignement sur les objectifs de développement durable de l'ONU

En appuyant son modèle d'affaires sur les trois piliers du développement durable, Romande Energie confirme sa volonté d'être un acteur engagé de la transition énergétique et de la cohésion sociale de la Suisse romande. Afin de confirmer sa démarche et de s'inscrire durablement dans l'Agenda 2030 des Nations Unies, Romande Energie a initié en 2020 un processus d'alignement au cadre des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD)\*, dont douze sont désormais au cœur de la stratégie de l'entreprise.

GRI 2-14, GRI 3-1, GRI 3-2, GRI 3-3

### Gestion des enjeux matériels

ODD	Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes	Contribution 2024
3 Bonne santé et bien-être	La santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'accidents du travail en absolu: 32 en 2024</li> <li>Aucune maladie professionnelle déclarée en 2024</li> <li>Sondage stress au travail en 2024 en vue d'un plan d'action déployé dès 2025</li> <li>Poursuite du système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST), conforme à la norme ISO 45001</li> </ul>
4 Éducation de qualité	La formation du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>90% des collaborateurs ont suivi une formation sur les enjeux climatiques</li> <li>200 collaborateurs ont participé aux ateliers achats durables</li> <li>57 apprentis suivent une formation au sein du Groupe</li> </ul>
5 Égalité entre les sexes	La politique d'égalité salariale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certification L&amp;M-Aba-R® valide jusqu'en 2031</li> <li>Pourcentage global de femmes dans l'entreprise: 23% en 2024</li> <li>Pourcentage de femmes cadres dans l'entreprise: 20% en 2024</li> <li>Pourcentage de femmes à la Direction: 38% en 2024</li> </ul>
7 Énergie propre et d'un coût abordable	Les investissements dans les énergies renouvelables La gestion rentable des ressources énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAPEX et Stratégie d'investissements 2030</li> <li>Financement vert de CHF 150 millions auprès d'une banque suisse</li> <li>100% du Green Bond (2022) alloués dans nos actifs renouvelables</li> <li>Augmentation des puissances électrique et thermique 2024</li> <li>Utilisation croissante de la flexibilité de nos ouvrages de production</li> </ul>
8 Travail décent et croissance économique	La contribution au développement du tissu économique local	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite du programme du Pourcent social et environnemental PSE (max. 1% de l'EBIT est destiné à des associations)</li> <li>Dons et mécénats externes et interne</li> <li>Académia, programme pour favoriser les échanges avec les académies</li> <li>Marque employeur</li> <li>RE Ventures (soutien de startups basées à l'EPFL)</li> </ul>
12 Consommation et production responsables	La gestion des déchets et le recyclage La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité de déchets recyclés chez Thévenaz Leduc: 89% (ex: vieux compteurs électriques)</li> <li>Publication transparente du Bilan GES depuis 5 ans</li> <li>Scope 3 complété en 2024, en particulier avec les émissions liées à nos participations financières</li> </ul>
13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	La réduction de l'empreinte carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication du GES depuis 2020</li> <li>Publication des économies de CO<sub>2</sub>e chez nos clients grâce aux chauffages à distance</li> <li>Calcul des émissions liées aux pertes réseaux</li> <li>Production 100% renouvelable et complément d'électricité distribué avec achat de garanties d'origine</li> <li>Directive pour améliorer en particulier la durabilité des achats et l'évaluation RSE de nos fournisseurs</li> <li>Charte achats durables éditée en 2024</li> <li>Électrification croissante de la flotte de véhicules propriété de Romande Energie</li> <li>Réduction des émissions de nos clients: ID GO, Commune RénoVe, Bornes de recharges, smart meters, audits clients, calcul des économies de CO<sub>2</sub> des CAD et pellets</li> </ul>
14 Vie aquatique	La conformité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hydroélectricité: programme de renaturation des cours d'eau en cours selon les exigences de l'assainissement de la force hydraulique de la Confédération</li> <li>Nouvelle centrale mini-hydraulique du Glarey avec la mise en place d'une passe à poisson</li> </ul>
15 Vie terrestre	L'impact sur la biodiversité Les actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone) La protection et sécurité des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chauffages à distance: origine du bois uniquement suisse - dont 60% issu du déchet de la scierie de Zahnd (certifié PEFC) ou de l'entretien des forêts suisses fournis par des corporations forestières régionales</li> <li>Approvisionnement global pour environ la moitié certifié FSC</li> <li>Eolien: suivi environnemental du parc éolien de Sainte-Croix pendant l'exploitation</li> <li>Programme de mise en conformité de poteaux électriques MT en faveur de l'avifaune</li> <li>Investissement dans H2 bois SA, société suisse pionnière dans la production d'hydrogène renouvelable à partir de bois utilisant un procédé innovant de thermolyse qui transforme le bois en hydrogène et en biochar tout en permettant une production d'électricité flexible</li> <li>Conventions de reboisement depuis juin 2021 avec On a Mission et ArboRise</li> <li>Directive sur la gouvernance des systèmes d'information</li> <li>Formation obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs</li> <li>Aucune plainte pour atteinte à la confidentialité des données n'a été reçue en 2024</li> </ul>
16 Paix, justice et institutions efficaces	La conformité à la réglementation sociale (idem précédent)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune non-conformité sociale en 2024</li> </ul>

\* <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

# Mettre en œuvre notre Stratégie 2030

### Une stratégie de transformation et de création de valeur

Afin de capitaliser sur l'opportunité majeure que représentent l'électrification de la société et l'évolution des conditions réglementaires, ainsi que pour relever les défis actuels du secteur énergétique, le Groupe Romande Energie a décidé de faire évoluer sa stratégie de transformation et de création de valeur.

Cette stratégie, toujours basée sur les 3 piliers de la durabilité, constitue un ajustement de la stratégie 2021-2026 et établit de nouveaux objectifs pour 2030. Elle prolonge la cadence d'investissements jusqu'à l'horizon 2030. Elle s'appuiera sur des initiatives majeures qui placeront **la flexibilité et le stockage** au cœur de la création de valeur. Elle confirme l'ambition d'être **un acteur majeur de la décarbonation du bâti** dans notre région et la volonté de développer **une expérience digitale** de pointe pour améliorer la satisfaction client. Elle nous permet de créer de la valeur durable pour nos clients, nos collaborateurs et la société.

### Etat des lieux de la stratégie de développement durable

Le plan d'actions de durabilité intervient à un moment charnière pour Romande Energie, qui a révisé sa stratégie afin d'améliorer sa mise en œuvre opérationnelle, en alignement avec ses objectifs financiers, environnementaux et sociétaux.

Les priorités du plan d'actions de durabilité de l'entreprise se concentrent sur la gouvernance, le pilier sociétal et l'engagement envers des trajectoires environnementales ambitieuses. Cela se traduit par une initiative de transformation dédiée à la responsabilité environnementale dont les axes principaux sont l'intégration de la durabilité au cœur des métiers de l'entreprise et le pilotage de sa feuille de route environnementale. Cette transformation est soutenue par l'acquisition d'outils de pilotage de la durabilité, permettant de suivre et de gérer efficacement les indicateurs de performance extra-financière de l'entreprise. **GRI 2-22**

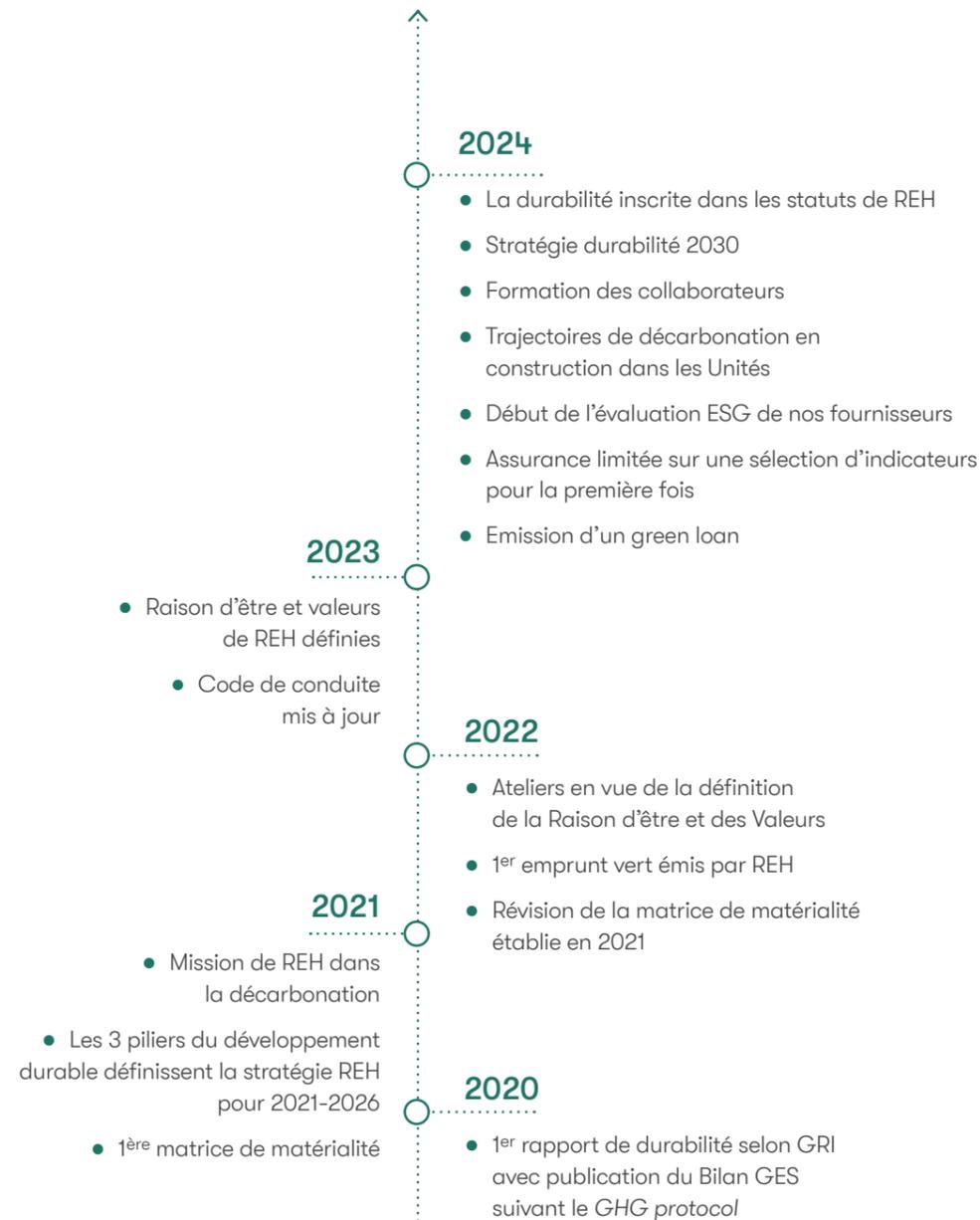
Piliers de Romande Energie	Objectifs de la stratégie 2030 (pas de changement depuis vs 2021-2026)	Initiatives de Transformation de la stratégie 2030	Objectifs du développement durables associés
Pilier sociétal	Enthousiasmer nos parties prenantes	Harmoniser et simplifier l'expérience client	3-4-5-7-16
Pilier environnemental	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre	Ancrer l'environnement dans les savoirs et les pratiques de nos métiers	6-13-14-15
Pilier économique	Créer une valeur pérenne et diversifiée	Tirer le meilleur parti de nos ressources grâce à la culture de la responsabilité et le monitoring de la performance	8, 9 et 12

## En chemin vers plus de durabilité depuis 2020



**2030**

Contribution à la décarbonation de la région selon les accords de Paris  
Impact Nature neutre



## Organisation de la durabilité

État au 31 décembre 2024



Chaque unité a nommé un(e) ambassadeur(trice) de la durabilité qui consacre entre 10% et 20% de son temps à ces questions. Ces collaborateurs complètent l'équipe transversale dédiée à la durabilité qui est composée de la responsable de la durabilité du Groupe, de la spécialiste en finance durable, et de l'acheteur spécialisé dans la durabilité.

# Gouverner avec vision et intégrité

## Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé

L'organe de gouvernance le plus haut placé est le Conseil d'administration. L'élection, la diversité de ses membres et la durée de leur mandat sont décrites au point 3.4 du chapitre Gouvernement d'entreprise, en page 22 du rapport annuel de gestion.

GRI 2-10

## Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Le Président du Conseil d'administration de Romande Energie est Monsieur Guy Mustaki et assure à ce titre la présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé du Groupe. Il n'assume aucun rôle exécutif dans l'entreprise.

GRI 2-11

## Rôle de la plus haute instance de gouvernance

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la gouvernance durable de Romande Energie. Il valide la stratégie, fixe les orientations prioritaires en matière de durabilité et supervise leur mise en œuvre. Le Conseil d'administration intègre les indicateurs ESG dans ses décisions stratégiques et assure le suivi régulier des performances relatives à la durabilité, en alignement avec les engagements climatiques et les attentes des parties prenantes. Le comité de direction et le Conseil d'administration relisent et valident le rapport de durabilité avant sa publication officielle.

Soutenue à la fois par le Conseil d'administration mais également par l'ensemble des parties prenantes, la démarche de durabilité est un réel vecteur de pérennité pour le Groupe. Ainsi, l'Assemblée générale a validé en 2024 l'inscription de la durabilité dans les statuts de Romande Energie pour gagner encore en cohérence et affirmer sa mission sur le long terme. En 2024, l'Assemblée générale a émis un vote positif en faveur du rapport de durabilité et sera de nouveau invitée à un vote contraignant sur ce rapport en 2025. GRI 2-14

## Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé

En 2024, le Conseil d'administration a dédié une partie de son séminaire annuel aux enjeux environnementaux de l'entreprise, présenté par la responsable durabilité et une experte externe. Certains de ses membres ont une expérience reconnue en la matière. Le Conseil veille à l'intégration du sujet dans les différents thèmes abordés et dans la stratégie du Groupe. GRI 2-17

## Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Le Conseil d'administration examine chaque année sa propre performance, sur la base d'une évaluation organisée par le comité Nominations et Rémunération (CNR) ainsi que celle des comités. Cette évaluation est complétée par une évaluation faite par un tiers à des intervalles réguliers (la dernière fois en 2024). GRI 2-18

## Politique de rémunération

Les politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction sont décrites dans le rapport sur les rémunérations, en page 36 du rapport de gestion.

Conformément à la loi, aucune indemnité de départ n'est accordée ou prévue pour les membres sortant du comité de direction. GRI 2-19

## Processus de fixation de la rémunération

Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération et son évolution. L'augmentation annuelle des salaires est réalisée par rapport au positionnement de la personne au sein de sa catégorie de salaire et à l'ensemble des rémunérations fixes du personnel. Cela favorise les salaires débutants et les moins élevés, et a pour objectif de diminuer les disparités relatives de la distribution des revenus au sein de l'entreprise. GRI 2-20

## Ratio de la rémunération totale annuelle

Le ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) s'élève à 7.66.

Le ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de toutes les collaboratrices et collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) n'est pas pertinent cette année puisque la Direction du Groupe n'a pas été augmentée. GRI 2-21

## Code de conduite

Le Code de conduite<sup>1</sup> intègre la Raison d'être et les valeurs du Groupe. Son contenu est le reflet des principes et convictions qui guident l'activité du Groupe et de ses collaboratrices et collaborateurs; il est notamment le reflet de la transformation en cours au sein de Romande Energie. Il explique également aux différentes parties prenantes externes le fonctionnement et le cadre à respecter pour toute collaboration avec le Groupe. GRI 2-23, GRI 2-24

## Directives anti-corruption

Le Groupe ne tolère aucune forme de corruption. Sa politique est de mener toutes ses affaires de manière éthique et de respecter les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption. Les principes de lutte contre cette infraction sont énoncés dans le Code de conduite et développés dans cette Directive applicable aux collaboratrices et collaborateurs et partenaires de Romande Energie; elle existe depuis 2017 et a été mise à jour en février 2024. GRI 2-24

## Conflits d'intérêts

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation, comme indiqué dans le chapitre – Gouvernement d'entreprise de notre rapport de gestion (page 12), ainsi que l'article 6.1 du Code de conduite. GRI 2-15

<sup>1</sup> Code de conduite:  
<https://www.romande-energie.ch/ir-code-conduite>

## Respect des lois et des règlements

Il n'y a pas eu de cas de non-conformité aux lois et réglementations constaté par une décision formelle d'une autorité compétente durant la période de référence. GRI 2-27

## Intégration des engagements politiques

Dans le Code de conduite de Romande Energie, il est rappelé que le Groupe ne soutient aucun parti ni aucune candidature politique. Toute éventuelle prise de position publique relative à des textes législatifs doit s'effectuer conformément au processus interne prévu à cet effet. Des rencontres régulières ont toutefois lieu entre le Groupe et le Conseil d'Etat vaudois. Romande Energie collabore avec les autorités à chaque fois que cela est nécessaire, comme au sein de groupes de travail relatifs à la pénurie d'énergie. Elle ambitionne également de les accompagner sur la voie de la transition énergétique. GRI 2-24

## Processus de remédiation des impacts négatifs

Les ouvrages, projets de construction et activités de Romande Energie font l'objet d'inspections environnementales lors de visites programmées et/ou imprévues des autorités de régulation (Canton, Confédération), d'organismes de certification et d'audits internes afin d'évaluer leur conformité aux exigences réglementaires en vigueur. Si une inspection identifie une non-conformité, nous collaborons étroitement avec ses représentants pour résoudre le problème dans les meilleurs délais, mettre immédiatement en œuvre les actions correctives et planifier les actions préventives relatives.

Par ailleurs, Romande Energie a mis en place une structure capable de gérer des situations de crise identifiées suivant des domaines d'activation jugés pertinents. Cette cellule de crise permet de mobiliser des collaboratrices et collaborateurs en cas d'accidents environnementaux ou sociétaux et de prendre en urgence les mesures appropriées pour remédier à l'évènement. GRI 2-25

### Mécanismes pour demander conseil, soulever des préoccupations et communiquer des situations critiques

Les collaboratrices et collaborateurs peuvent signaler toute infraction au code de conduite, situation critique, dysfonctionnement présumé dans l'entreprise ou comportement jugé répréhensible à l'interne et à différents niveaux: au responsable hiérarchique, à l'Unité des Richesses Humaines, à la responsable de la conformité et à l'externe auprès d'un cabinet juridique indépendant. La responsable de la conformité reporte fonctionnellement directement au comité Finances et Audit et le cabinet juridique indépendant reporte directement au comité Finances et Audit ou au comité Nominations et Rémunération en fonction des signalements effectués.

Chaque déclaration est traitée de manière confidentielle par le cabinet. Le Conseil d'administration est disponible pour répondre aux préoccupations des différentes parties prenantes et actionnaires.

Une formation obligatoire informe les nouveaux collaborateurs de l'existence de ce mécanisme et les informations concernant la plateforme d'alerte sont accessibles à toutes et tous via l'intranet qui présente son fonctionnement ainsi que les personnes de contact. Le nombre et le type de situations critiques sont confidentiels et ne sont pas communiqués à l'externe. **GRI 2-16, GRI 2-26**

### Accords de négociation collective

Le Groupe informe régulièrement la Représentation du personnel Romande Energie (RPRE) de la marche des affaires et les consulte pour l'impliquer le plus possible dans les décisions l'impactant. La RPRE est l'interlocutrice de la Direction pour les mesures relatives au personnel, notamment pour la politique RH ou les conditions d'emploi. **GRI 2-30**

## Temps forts 2024

Pour faciliter le quotidien des collaborateurs, plusieurs règlements ont été mis à jour ou promus en 2024. C'est notamment le cas de **la directive en matière de lutte contre la corruption**. Certains points ont ainsi été clarifiés et d'autres adaptés à des activités spécifiques de l'entreprise.

De plus, pour garantir une évolution cohérente, sécurisée et efficace des **systèmes d'information, un règlement d'utilisation (RUSI)** est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2024. Ce règlement définit clairement les droits et devoirs du personnel interne et externe à l'entreprise.

Une formation obligatoire a été **mise en place en 2024 en lien avec la mise à jour du Code de conduite (2023)**. Son objectif est de permettre à chacun d'intégrer concrètement le cadre de travail proposé par Romande Energie, ainsi que les principes, les valeurs et les outils disponibles.

Il est souhaité que les bonnes pratiques en matière de Gouvernance soient partagées par tous.

# Gérer les risques et opportunités climatiques

## Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

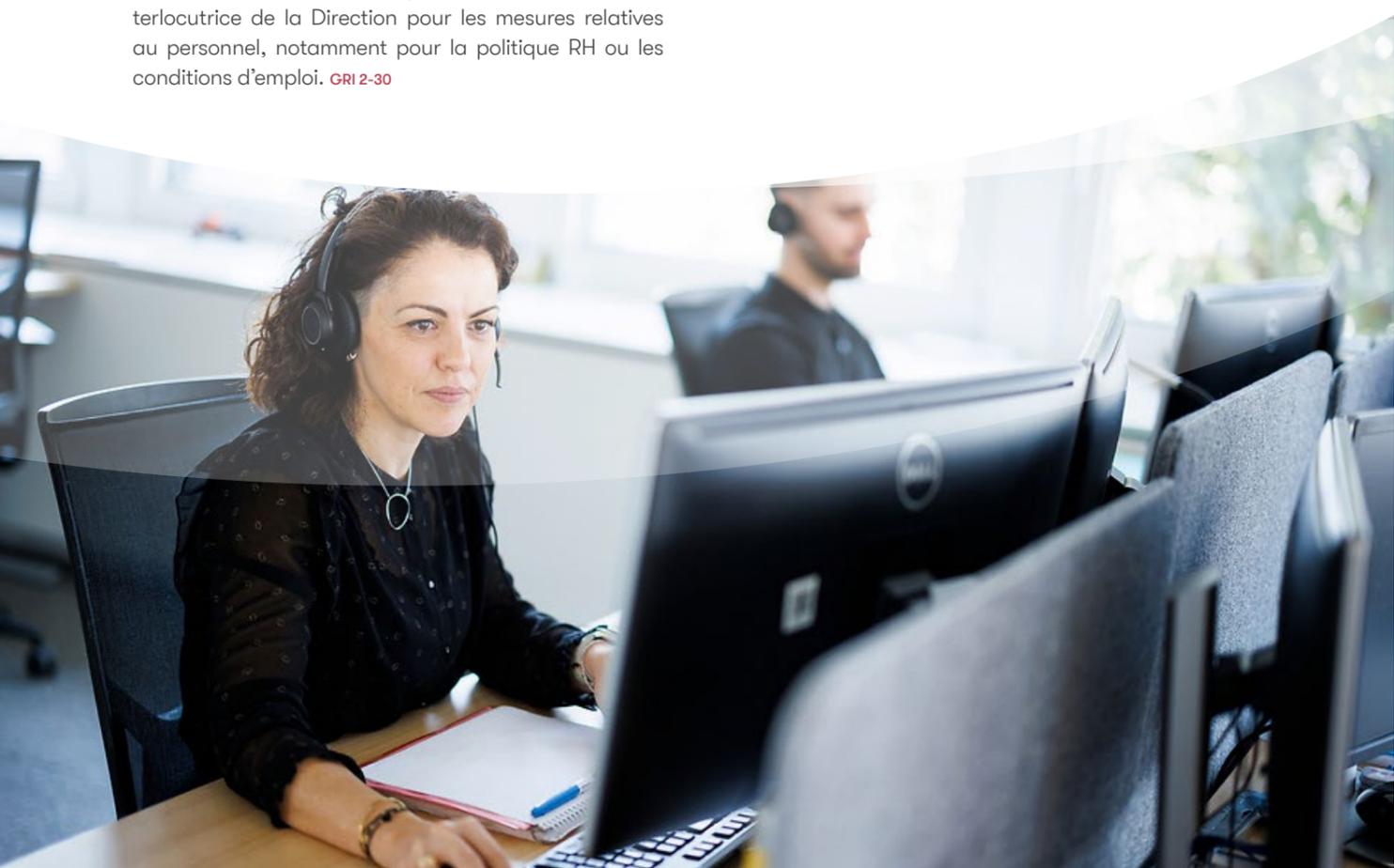
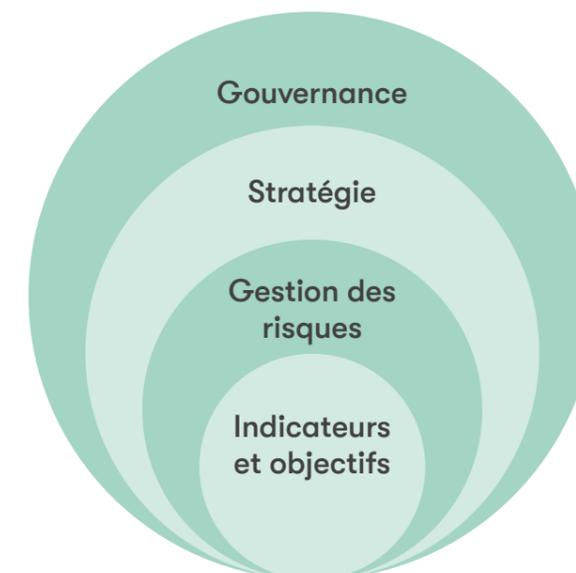
### Introduction

Les dispositions (Code des obligations Chapitre VI – art. 964a-c) adressent les questions environnementales, notamment les objectifs en matière de GES, ainsi que les questions sociales, de personnel, du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption. Entrée en vigueur en 2024, l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques oblige les entreprises concernées à rapporter les questions climatiques basées sur les recommandations de la TCFD (Task-Force on Climate-related Financial Disclosures).

La TCFD, groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, vise à améliorer la **transparence financière** des entreprises en matière de **climat**. Les recommandations émises par le groupe de travail s'articulent autour de quatre éléments principaux, à savoir la **gouvernance**, la **stratégie**, la **gestion des risques** ainsi que les **indicateurs et objectifs**. Cette section du rapport de durabilité adresse ces quatre éléments. Il s'agit de la première publication du Groupe en la matière.

### Les quatre axes des recommandations de la TCFD

Les questions climatiques englobent l'impact du changement climatique sur les entreprises et l'impact de l'activité des entreprises sur le changement climatique. Pour le Groupe Romande Energie, ces deux aspects sont essentiels. Le changement climatique est générateur de risques et d'opportunités.



# Gouvernance liée au changement climatique

Le Conseil d'administration du Groupe valide la stratégie proposée par le comité de direction qui a pour ambition la décarbonation de la Suisse romande. Cette ambition est transposée dans les activités du Groupe qui selon leur importance sont soumises aux organes compétents. Le bilan de gaz à effet de serre (BGES) des projets d'envergure est traité expressément.

Il s'assure en particulier que les investissements du Groupe soient essentiellement dédiés à la transition énergétique et à la décarbonation de ses clients.

## Gouvernance concernant les questions liées au climat

GRI 2-9

<p><b>Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseille et supervise le comité de direction en matière de durabilité.</li> <li>Décide les différents objets préavisés par les comités spécialisés du Conseil. Valide le rapport de durabilité qui inclut le BGES du Groupe.</li> <li>Décide des investissements des projets de très grande envergure (projets dont CAPEX ≥ 5 MCHF présentés avec BGES)</li> </ul>	<p><b>Comité Stratégie et Durabilité (CSD)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préavise les questions de durabilité et la stratégie climatique du Groupe.</li> </ul>
	<p><b>Comité Nominations et Rémunération (CNR)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définit la politique de nominations et de rémunération.</li> <li>Propose la composition de la part variable de la rémunération liée à l'atteinte d'objectifs durables qui soutiennent la politique climatique du Groupe.</li> </ul>
	<p><b>Comité Finances et Audit (CFA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Supervise les notations ESG des agences et les certifications dans le rapport annuel.</li> <li>Supervise la gestion des risques de l'entreprise, y compris les risques climatiques.</li> </ul>
<p><b>Comité de direction (CODIR)</b></p>	<p>Propose et supervise la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise, notamment la stratégie en matière de durabilité qui inclut le plan d'actions en faveur du climat. Il est informé des résultats de la revue des risques d'entreprise et y prend part. Il valide tout objet soumis au Conseil d'administration.</p>
<p><b>Membres de l'encadrement</b></p>	<p>Participent aux processus de revue des risques d'entreprise ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe.</p> <p>La responsable de la durabilité définit la stratégie, implémente son plan d'actions et mesure sa performance.</p>
<p><b>Groupe de travail TCFD</b></p>	<p>Prépare la publication basée sur les recommandations TCFD et sur les informations collectées à l'interne et les soumet pour validation au CODIR et au CA.</p>
<p><b>Collaboratrices et Collaborateurs</b></p>	<p>Agissent, appliquent les nouveaux processus (projets dont CAPEX ≥ 5 MCHF avec BGES) et ajustent leurs pratiques permettant la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe.</p>

Le Conseil d'administration supervise les questions liées au climat au travers de différents processus, rapports et décisions. En tant qu'organes spécialisés, les comités du Conseil d'administration préavisent les différents objets de décisions soumis au Conseil d'administration. **Le Conseil d'administration est notamment responsable de définir la stratégie climatique du Groupe et ses objectifs associés.** GRI 2-14

## Compétences du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration possède une base de connaissances solide en durabilité. Plusieurs membres sont reconnus pour leur expérience dans ce domaine.

## Prise en compte des risques dans les investissements du Groupe

Dans le cadre de la validation de projets d'investissements, conformément à la politique de gestion des risques projets adoptée par le comité de direction, des analyses de risques ad hoc sont réalisées conjointement par les porteurs de projets et le pôle risques et contrôle interne et présentées aux organes compétents (CODIR, CA) dans les documents de validation. L'analyse inclut une identification des risques, présente les mesures de mitigation et qualifie le niveau de risque global du projet. Ces analyses prennent en compte les enjeux liés au changement climatique et les impacts potentiels sur le projet. GRI 203-1

## Processus annuel de revue des risques

En complément, une cartographie des risques d'entreprise est actualisée annuellement et rapportée aux différents organes décisionnaires (CODIR, CA). Cette cartographie intègre des risques liés au changement climatique qui sont identifiés au travers des différents axes de gravité utilisés par le Groupe, détaillés à la section «gestion des risques» de ce rapport. Selon leur matérialité, les risques sont priorisés et rapportés à différentes instances (Direction d'Unité d'Affaires ou de Support, comité de direction, Conseil d'administration). Le rapport à l'attention du Conseil d'administration est également préavisé par le comité Finances et Audit.

## Responsabilités des différents comités du Conseil d'administration

Les comités sont chargés d'étudier et de préavisier différents objets à l'attention du Conseil d'administration. La description globale de leurs activités est disponible au point 3 du cahier de Gouvernance, page 19.

Ci-dessous, sont listées leurs responsabilités en lien avec les enjeux climatiques:

- Comité Stratégie et Durabilité (CSD):** Depuis novembre 2024, le comité Stratégie et Développement a été renommé en comité Stratégie et Durabilité. Ce dernier préavise la stratégie proposée par la Direction, en particulier les plans d'actions concernant la durabilité, il préavise les projets d'investissements. Il préavise le bilan de GES ainsi que la revue des objectifs associés.
- Comité Nominations et Rémunération (CNR):** Il est responsable de valider les objectifs d'entreprise sur les piliers sociétaux et environnementaux sur proposition de la Direction, il préavise le code de conduite et d'éthique, effectue une surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise, il définit également la rémunération de la Direction sur la base des objectifs d'entreprise (voir plus bas).
- Comité Finances et Audit (CFA):** Il supervise la gestion des risques d'entreprise qui intègrent la problématique du changement climatique. Il préavise le Conseil d'administration sur ces thématiques. De plus, ce comité revoit annuellement les notations ESG des agences, les certifications et audits qualité relatifs à la durabilité.
- Toutes les décisions prises dans le Groupe s'appuient sur les trois piliers (économique, sociétal, environnemental) et les impacts doivent être présentés dans le cadre des décisions soumises aux organes compétents. Le Conseil d'administration est informé par la Direction de tout incident significatif qui peut notamment être une conséquence du changement climatique. GRI 2-13

## Objectifs d'entreprise

Pour chaque exercice, le Conseil d'administration fixe des objectifs d'entreprise à la Direction et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs :

- Sécurité au travail : nombres d'accidents professionnels, accidents électriques ;
- Satisfaction client et relations avec les fournisseurs : un objectif sur les Net Promoter Scores (NPS) calculés dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès de ces parties prenantes ;
- Environnement : en 2024, atteinte d'un taux de 80% de suivi d'une formation sur le changement climatique, et les activités du Groupe sur la décarbonation. Ainsi que l'atteinte de 80% de participation à des ateliers sur les achats durables pour les collaborateurs dont l'activité a un fort impact en gaz à effet de serre (GES).

L'atteinte des objectifs est évaluée une fois par an par le Conseil d'administration.

En complément, il prend connaissance une fois par an du bilan GES du Groupe, de son évolution et fixe des objectifs de réduction. Ces derniers sont détaillés en page 79.

## Rémunération de la Direction

La part variable de la rémunération de la Direction dépend de la performance des critères financiers ainsi que de la performance des objectifs d'entreprise dont un des éléments est basé sur l'atteinte d'un objectif environnemental fixé par le Conseil d'administration. Le calcul de la rémunération variable de la Direction se base pour 2/3 sur l'atteinte des objectifs de l'exercice achevé et pour 1/3 sur les résultats de la moyenne des trois dernières années (y compris l'exercice achevé). Le calcul de la rémunération variable est présenté plus en détail dans le rapport sur les rémunérations. **GRI 2-19**

## Le rôle du management

Le comité de direction a la responsabilité de mettre en œuvre et de recommander au Conseil d'administration la stratégie climatique du Groupe, il est également le garant des trois piliers du développement durable qui intègrent également des aspects liés au climat.

A ce titre, la responsable de la durabilité est rattachée au directeur général. Les enjeux prospectifs liés à la durabilité sont rapportés au CSD.

Afin de participer à réduire les émissions des GES, en 2024, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont suivi une formation sur les changements climatiques et la durabilité au sein de Romande Energie. Pour valider cette formation, chaque participant a pris un engagement individuel dans son environnement professionnel. L'atteinte de cet engagement sera suivie par son manager.

Depuis juin 2024, sur décision du comité de direction tous les projets d'investissements présentant un engagement financier supérieur à CHF 5 millions doivent faire l'objet d'un bilan GES spécifique et démontrer les leviers d'amélioration potentiels.

Par analogie avec le Conseil d'administration, le comité de direction est informé des risques découlant du climat au travers d'un reporting annuel sur les risques compilés sur la base de la cartographie des risques entreprise qui est actualisée une fois par an.

Les risques liés aux portefeuilles énergétiques du Groupe sont rapportés à un comité des risques énergies composé de membres de la Direction (CEO, CFO, Direction Solutions Energie/SEN) sur une base mensuelle ainsi qu'au travers d'un rapport annuel à l'attention du Conseil d'administration. Sont notamment rapportés et analysés, les effets financiers de périodes de sécheresse, d'indisponibilités d'ouvrages, de modifications de la consommation de nos clients afin d'adapter les prévisions de production, respectivement de consommation à des évolutions climatiques ou des changements modaux, etc. **GRI 2-12**

## Analyse des risques et opportunités liés au changement climatique

Le Groupe investit dans des projets d'infrastructures dont la durée de vie les expose à des risques et opportunités liés au changement climatique. **L'analyse des risques et opportunités** réalisée ci-après se concentre sur les trois segments opérationnels du Groupe : Solutions Energie, Réseaux et Romande Energie Services ainsi que les différentes Unités de Support regroupées sous la désignation corporate. L'analyse de risque prend en compte certains enjeux identifiés dans la matrice de matérialité comme «santé et sécurité», «réduction de l'empreinte carbone».

Dans les évaluations réalisées, le Groupe s'appuie sur des horizons temporels différents, court, moyen et long terme. L'horizon moyen terme correspond à l'horizon temporel de la stratégie actuelle du Groupe. L'horizon long terme correspond à 15 ans et au delà. Il est mis en perspective avec la durée de vie de nos actifs de production, dont les durées d'amortissement sont décrites dans le cahier financier. **GRI 3-3**

Court terme	Moyen terme	Long terme
< 5 ans	2030	2040+

2040 correspond également à l'objectif long terme de l'initiative SBTi (Science Based Target Initiative) du secteur «Power».

En l'état, seuls les risques liés à la production hydroélectrique suisse du Groupe ont fait l'objet d'une quantification (impact sur les volumes de production) au travers des scénarios climatiques suisses «CH 2018» sur la base d'un scénario RCP 4.5. À l'avenir, le Groupe entend étendre ces analyses à d'autres types d'actifs et en utilisant les trois scénarios de «representative concentration pathways», RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5 publiés dans le rapport IPCC de 2013.

Les principaux risques et opportunités liés au changement climatique identifiés par le Groupe Romande Energie sur ces différents domaines d'activités concernent principalement les risques physiques aigus ou chroniques ainsi que des risques de transition, soit notamment, les évolutions de l'environnement de marché ainsi que les évolutions réglementaires et technologiques. Plus l'horizon temporel est éloigné, plus le degré d'incertitude est fort.

À ce titre, il est relevé que la matérialisation des différents risques concernant les activités monopolistiques du Groupe (production, commercialisation et distribution d'énergie électrique) pourra avoir des impacts négatifs sur les tarifs desdites prestations dans le futur ou sur le Groupe directement selon l'évolution du cadre réglementaire. Il s'agit d'une source d'incertitude majeure pour le Groupe, qui peut impacter sa rentabilité à long terme.

Les tableaux des pages suivantes présentent les risques et opportunités que le Groupe a identifiés sur les différents horizons temporels considérés pour l'ensemble des sociétés consolidées. Les risques de transition et les risques physiques sont analysés distinctement.

**Le Groupe investit dans des projets d'infrastructures dont la durée de vie les expose à des risques et opportunités liés au changement climatique.**

## Risques pour le Groupe

Horizon temporel	Risques de transition	Risques physiques
<b>Court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la consommation des clients finaux (électricité) provoquée par l'accroissement de la production décentralisée et subsidiairement par des gains d'efficacité qui impactent négativement le chiffre d'affaires provenant de la vente d'énergie électrique</li> <li>Risques d'instabilité du réseau électrique notamment provoqué par l'essor des productions décentralisées qui nécessitent des renforcements du réseau</li> <li>Augmentation du coût de la flexibilité et de l'énergie de réglage provoqué par l'accroissement des productions intermittentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes, de glissements de terrains ou de laves torrentielles affectant la disponibilité et les coûts d'exploitation des ouvrages de production, respectivement des réseaux de distribution pouvant mettre en danger la sécurité d'approvisionnement et/ou influencer négativement le développement de nos tarifs de vente. Ces phénomènes s'accroissent à moyen et long terme et provoquent des augmentations des coûts d'assurance</li> <li>Augmentation des vagues de chaleur et des intempéries qui freinent la productivité des collaborateurs, renforcement des exigences en matière de sécurité et santé au travail</li> </ul>
<b>Moyen terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la demande pour la consommation finale d'énergie électrique, modification infra-annuelle des besoins (électrification) et augmentation de l'efficacité énergétique</li> <li>Augmentation des coûts d'exploitation en raison de la tarification du carbone</li> <li>Disponibilité et augmentation du coût des matières premières clés dans la transition énergétique (cuivre, zinc, nickel, terres rares, etc.)</li> <li>Cannibalisation des prix pour les actifs présentant une production intermittente et corrélée en raison de l'accroissement des puissances installées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des besoins de chaleur en raison du réchauffement climatique (diminution du nombre de degrés-jours) affectant les activités liées à la fourniture de chaleur (chauffage à distance, production de pellets)</li> <li>Augmentation des coûts d'exploitation des ouvrages en raison de contraintes plus élevées (usure liée à la sédimentation, crues, inondations, laves torrentielles)</li> <li>Augmentation de la variabilité et de l'intensité des régimes de précipitations (fortes précipitations, sécheresse) qui influent sur les niveaux de productible des centrales de production</li> </ul>
<b>Long terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des revenus liés à la vente d'électricité ainsi que les ventes de chaleur en raison d'une augmentation de l'efficacité énergétique (réduction de la consommation d'énergie électrique, rénovations énergétiques pour des bâtiments qui diminuent les besoins en chaleur) et l'augmentation de la production décentralisée d'énergie électrique</li> <li>Conflits d'usage de la ressource eau (centrales au fil de l'eau, centrales à accumulation), exigences réglementaires additionnelles concernant la gestion de la ressource</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution des revenus liés à la vente d'électricité ainsi que les ventes de chaleur en raison du réchauffement climatique et l'augmentation de la production décentralisée d'énergie électrique</li> <li>Incertitudes sur les effets à long terme et la modification du climat sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>les régimes de vent</li> <li>de précipitations</li> <li>l'évapotranspiration</li> <li>le rayonnement solaire</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces changements engendrent une modification des profils de production infra-annuelle des ouvrages de production d'énergie électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Approvisionnement bois pour les chauffages à distance (mortalité sylvicole induite par le stress hydrique, variabilité des volumes de coupe, absence de renouvellement des forêts)</li> </ul>

## Opportunités pour le Groupe

Horizon temporel	Opportunités de transition	Opportunités physiques
<b>Court terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des besoins en rénovations énergétiques (environnement réglementaire, subventions) et en besoin de conseils énergétiques afin d'accompagner nos clients dans la réduction de leur empreinte carbone dans le cadre de la transition énergétique</li> <li>Changements réglementaires qui incitent à la production d'énergie renouvelable (communauté électrique locale, regroupement dans le cadre de la consommation propre virtuelle)</li> <li>Augmentation des besoins en flexibilité et en stockage liés à l'accroissement de la production renouvelable intermittente. Améliorations technologiques dans le domaine du stockage</li> <li>Électrification croissante de la société (mobilité, chauffage) qui augmente la consommation totale d'énergie électrique et permet une répartition des coûts du réseau sur un volume plus important. Augmentation des besoins en investissement dans le réseau électrique pour soutenir cette transition</li> </ul>	
<b>Moyen terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la demande pour des productions renouvelables, du stockage et de la flexibilité</li> <li>Augmentation de la demande pour des solutions de chauffage, respectivement de production de froid provenant de sources renouvelables</li> <li>Développement de nouvelles sources d'énergie et de stockage (H2 décarboné / vert), géothermie profonde</li> <li>Développement de la mobilité électrique et besoins croissants en infrastructure de recharge intelligentes (flexibilité)</li> <li>Renforcement des exigences réglementaires sur la performance énergétique du bâti et des programmes incitatifs qui augmentent la demande pour des rénovations énergétiques sur des parcs immobiliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la production hydraulique hivernale des ouvrages du Groupe en raison du réchauffement climatique</li> <li>Augmentation des revenus issus de la vente de froid en lien avec l'accroissement des températures</li> </ul>
<b>Long terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développements de nouveaux projets d'actifs hydroélectriques, adaptations d'infrastructures existantes (i.e. rehaussement de barrages)</li> <li>Développement de nouvelles technologies pour le stockage d'énergie</li> </ul>	

# Stratégie du Groupe en lien avec le changement climatique

La stratégie du Groupe s'appuie notamment sur des opportunités découlant du changement climatique au travers de son ambition de faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse, via notamment une priorisation des investissements dans les énergies renouvelables ainsi que la fourniture de services énergétiques et de solutions de rénovation pour l'immobilier collectif. Elle vise à faciliter une transition de l'utilisation de sources d'énergies à forte intensité carbone à des solutions plus respectueuses de l'environnement notamment au travers de son plan thermique. Ce dernier vise à accroître significativement le nombre de chauffages à distance tout en limitant la proportion de sources d'énergies non renouvelables. Finalement, l'électrification de la société ainsi que l'accroissement de la production décentralisée nécessite des investissements significatifs dans nos réseaux.

Le Groupe cherche à réduire son impact environnemental au travers de son **initiative de transformation sur la responsabilité environnementale** incluse dans la stratégie 2030 du Groupe. Cette initiative est pilotée par la responsable durabilité avec l'appui du directeur général. Elle s'appuie sur deux axes principaux :

## 1 - Intégrer pleinement la responsabilité environnementale dans les métiers pour en accentuer la création de valeur

Romande Energie démontre sur plusieurs projets que la dimension environnementale est une proposition de valeur différenciante pour l'ensemble des parties prenantes. Ses processus de travail et sa chaîne de valeur intègrent davantage l'environnement.

La formation permet non seulement une sensibilisation aux risques climatiques et aux défis liés à

l'environnement mais aussi la construction d'un socle commun et une montée en compétence de l'ensemble de ses collaborateurs.

La communication et le dialogue continu avec ses parties prenantes dégagent des synergies et permettent d'engager son écosystème dans la transformation nécessaire de ses activités.

## 2 - Piloter la trajectoire environnementale de l'entreprise, et déployer les indicateurs de suivi avec des objectifs ambitieux et pragmatiques en priorité sur ses émissions carbone et sur l'environnement en général. Cette trajectoire et ces objectifs doivent permettre d'assurer la résilience de l'entreprise en respectant les limites planétaires et en régénérant la Nature, essentielle à ses activités et au bien-être de son personnel.

2024 est une année charnière pour être à la pointe de la comptabilité des gaz à effet de serre et définir les cibles de ses trajectoires de décarbonation.

L'entreprise a acquis un logiciel de pilotage de la durabilité et en particulier des émissions de GES afin de mesurer l'atteinte de ses objectifs et de remédier rapidement à toute déviation. Des trajectoires de diminution des émissions de GES basées sur la science (selon Sciences Based Target initiative) sont en construction avec des experts pour chaque Unité et suivant les recommandations du secteur Energie. Chaque Unité a ses indicateurs qui sont définis soit en intensité, soit en absolu selon son activité. **GRI 2-22**

Romande Energie renforce son engagement en matière de durabilité tout au long de sa chaîne de valeur. 40% de notre volume d'affaires est effectué auprès de fournisseurs ayant entrepris des démarches selon des critères ESG.

Un nouveau règlement des achats, applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 a été édité avec un renforcement notable de nos exigences ESG pour les appels d'offres. **GRI 414-1**

## Plans de transition

2025 sera dédiée à la définition de **plans de transition** pour les principales activités émettrices de GES en collaboration avec les expertes et experts métiers. Ces ateliers permettront de consolider les trajectoires de décarbonation avant un engagement officiel auprès des instances internationales et d'ajuster les indicateurs et objectifs.

La stratégie de l'entreprise s'appuie sur les opportunités découlant du changement climatique, identifiées par le Groupe dans le cadre d'une transition vers une économie bas carbone. En termes de **planification financière**, dans le cadre de sa stratégie 3.0 à horizon 2030, Romande Energie prévoit d'investir dans le développement et le renforcement de ses réseaux afin d'absorber et d'accompagner le fort développement des énergies renouvelables sur sa zone de desserte et d'assurer la sécurité d'approvisionnement pour nos clients. Notre stratégie prévoit une poursuite des investissements réalisés dans l'activité de chauffage à distance afin d'atteindre un objectif de production de plus de 340 GWh de froid et chaleur à l'horizon 2030 tout en réduisant la part des énergies fossiles, utilisées comme redondance et en appoint lors de périodes présentant une forte demande. Sur cette même période, des investissements sont prévus afin de renforcer le portefeuille d'actifs de production ainsi que de développer et améliorer la flexibilité notamment au travers de moyens de stockage.

## Mesures sociales afin de réduire les impacts sur les collaborateurs

Lors de périodes de fortes chaleurs, un plan canicule est déclenché. Les collaboratrices et collaborateurs sont sensibilisés au travers de communication sur les comportements à adopter ainsi que les mesures permettant de réduire les risques.

## Gestion des risques

Le processus de gestion des risques du Groupe prévoit un exercice annuel de revue pour l'ensemble des activités. Dans ce contexte, les cadres de l'entreprise doivent identifier, évaluer / réévaluer leurs risques. Selon la stratégie de traitement appliquée aux risques (accepter, réduire, éliminer, transférer), des plans d'actions sont définis conjointement avec le pôle risques et contrôle interne afin de les mitiger. Le portefeuille des risques est agrégé par Unité d'Affaires et de Support et discuté en séance avec l'ensemble des cadres et le directeur concerné. Des reportings séparés sont présentés à la Direction et au Conseil d'administration selon la nature et la matérialité des risques.

Les risques sont analysés selon trois axes : la probabilité d'occurrence, la maîtrise du risque ainsi que la gravité en cas de matérialisation. Cette dernière est évaluée au travers de différentes catégories, notamment les impacts financiers directs, les impacts opérationnels, les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité des collaboratrices et collaborateurs, l'impact sur l'image du Groupe, sur la stratégie du Groupe ou le risque légal. Le changement climatique est pris en compte au travers de ces différents axes d'analyse, notamment les risques de transition et les risques physiques.

En complément, les projets d'envergure du Groupe font l'objet d'une analyse ad hoc par le pôle risques et contrôle interne, réalisée conjointement avec le chef de projet. Cette analyse sert d'outil décisionnaire aux organes de validation compétents selon le Règlement d'organisation du Groupe. Selon la typologie des projets (et l'applicabilité), l'analyse de risque tente également d'évaluer dans quelle mesure les impacts du changement climatique sont pris en compte dans le business plan du projet. Il s'assure également que tous les risques liés au changement climatique sont bien identifiés et des mesures de mitigation correspondantes implémentées, si elles sont possibles.

2025 sera dédiée à la définition de plans de transition pour les principales activités émettrices de GES en collaboration avec les expertes et experts métiers.



## Indicateurs et objectifs

Les deux principaux indicateurs utilisés par Romande Energie pour mesurer et suivre son exposition aux risques et opportunités climatiques sont le niveau d'émissions GES (scopes 1, 2 et 3) ainsi que l'intensité carbone de son chiffre d'affaires. En adéquation avec l'ambition de l'entreprise d'être un acteur de la décarbonation de la Suisse romande, l'entreprise suit également deux indicateurs clés: la production d'énergies renouvelables ainsi que les économies de CO<sub>2</sub>e liées à nos CAD et notre production de pellets.

L'ensemble des indicateurs de suivi et leurs objectifs est reporté en page 55 de ce rapport de durabilité. Le prix interne de la tonne de carbone utilisé est de CHF 100. Ce prix permet d'évaluer en interne la performance financière de chaque Unité pondérée par le coût de ses émissions de gaz à effet de serre.

## Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre

Le changement climatique est une réalité comme en témoignent les nombreux événements climatiques qui ont touché la Suisse en 2024. Les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont clairement établi le lien entre l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) due aux activités humaines et l'accélération du changement et réchauffement climatique. Les accords de Paris 2015 ont fixé un cadre pour réduire les émissions de GES de 50% en 2030 (par rapport à 1990) et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, afin de limiter l'augmentation de la température à un maximum de 1.5° Celsius comparé aux ères préindustrielles. Le Canton de Vaud a adopté cet objectif de neutralité carbone d'ici 2050 dans le cadre du Plan Climat Vaudois. Parmi les mesures stratégiques figurent l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et une augmentation significative de la production des énergies renouvelables.

	Réduction de nos émissions	Contribution à la décarbonation chez nos clients	Augmentation des puits de carbone
<b>Impact</b>	Dans notre chaîne de valeur	Dans notre chaîne de valeur	Hors de notre chaîne de valeur
<b>Indicateur de suivi</b>	Intensité carbone	Indicateur interne	tCO <sub>2</sub> e* émissions séquestrées
<b>Objectif</b>	Baisse de 5% par an de notre intensité carbone (exprimée en grammes de CO <sub>2</sub> e par franc de chiffre d'affaires)	Non communiqué, sauf pour le CAD et la production de pellets	Entre 1'900 et 2'100 tCO <sub>2</sub> e par an
<b>Exemples d'actions réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Electrification croissante de notre flotte de véhicules propriété de Romande Energie</li> <li>• Calcul des émissions liées à nos pertes réseaux et à l'achat de garanties d'origine de notre production propre</li> <li>• Formations des collaborateurs validées par un engagement personnel de chacun</li> <li>• Charte achats durables éditée en 2024</li> <li>• Mise en service de nouvelles infrastructures de production d'énergie renouvelable: 1<sup>er</sup> parc éolien vaudois, centrales hydroélectriques et CAD, solaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ID GO</li> <li>• Commune Rénove</li> <li>• Calcul des économies de CO<sub>2</sub>e liées à nos CAD et notre production de pellets</li> <li>• Bornes de recharge</li> <li>• Smart meters</li> <li>• Audit clients</li> </ul>	Signature de deux conventions de reboisement en juin 2021 avec On a Mission et ArboRise. Ces projets ne sont pas pris en compte dans notre bilan GES.

\* tCO<sub>2</sub>e: tonne CO<sub>2</sub> équivalent

En tant qu'entreprise responsable et énergéticienne, Romande Energie reconnaît le rôle majeur qu'elle joue dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'atteinte de la neutralité carbone de la région. Dans le cadre de sa stratégie 2030, Romande Energie a confirmé son positionnement ambitieux, celui d'être un acteur essentiel de la décarbonation de la Suisse romande.

Ce rôle s'articule autour de trois axes présentés dans le tableau ci-contre. [GRI 305-5](#)

## Méthodologie du bilan de gaz à effet de serre (BGES) de Romande Energie

Le BGES de Romande Energie est établi selon les normes internationales en vigueur du protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol), standard de référence le plus utilisé dans le monde.

L'approche retenue concernant le périmètre des sociétés du groupe Romande Energie est celle du contrôle financier, en ligne avec le périmètre retenu pour les comptes consolidés (voir note 27, page 138).

Le BGES mesure les émissions des gaz suivants : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane (CH<sub>4</sub>), oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). Les émissions biogéniques liées au chauffage à distance ne font pas partie des émissions listées par le *GHG Protocol*.

Le *GHG Protocol* regroupe les émissions en trois catégories (scopes), qui, pour Romande Energie, correspondent à :

- **Scope 1:** Émissions directes de GES, provenant des installations fixes ou mobiles contrôlées par l'entreprise: Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile); Chauffage à distance (énergie fossile, bois, pellets); Déplacements avec des véhicules propriété de RE; Émissions fugitives (climatisation / réfrigération / disjoncteurs).
- **Scope 2:** Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation: Émissions indirectes liées à l'usage interne; Pertes de transport et distribution.
- **Scope 3:** Émissions indirectes qui ne sont pas incluses dans les scopes 1 et 2, provenant des activités amont et aval de Romande Energie, tout au long de sa chaîne de valeur: Émissions indirectes du scope 1; Électricité vendue aux clients; Voyages d'affaires des collaboratrices et collaborateurs; Déplacements pendulaires des collaboratrices et collaborateurs; Biens d'équipements (CAPEX); Achats de biens et services; Transport amont des produits et matières achetées; Déchets générés dans les opérations; Transport aval des produits et déchets;

Participations financières. Certaines catégories du scope 3 sont exclues pour diverses raisons: les actifs loués en amont et en aval, le traitement des produits vendus, les franchises ne sont actuellement pas considérées comme pertinentes; l'utilisation et la fin de vie des produits vendus ne sont pas inclus en raison du manque de données et d'une contribution estimée faible aux émissions totales à ce jour. Pour calculer les émissions en équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e), Romande Energie collecte pour les différents scopes des données physiques (encore appelées données primaires) telles que distances parcourues en km, poids des matériaux achetés, kWh consommés ou produits, données fournisseurs. En l'absence de ces données primaires, Romande Energie utilise des données secondaires telles que données monétaires, estimations sur la base de benchmark, de revues littéraires ou d'extrapolations de données existantes.

Les émissions du scope 1 sont calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise. Les émissions du scope 2 sont calculées en se basant sur l'acheminement de l'électricité. Les données utilisées pour le calcul des émissions du scope 3 proviennent de diverses sources externes (gestion des déchets, gestion de la flotte de véhicules) ou interne (achats de biens et services, achats de garanties d'origine, vente d'électricité) ainsi que d'estimations (pour les voyages d'affaires des employés ainsi que pour les transports amont des produits achetés et transports aval des déchets)

Ces données primaires et secondaires sont ensuite multipliées par un facteur d'émission extrait de bases de données reconnues nationalement et internationalement.

Les bases de données suisses publiques (KBOB ecobau, mobitool) sont privilégiées, suivies des facteurs d'émission suisses de la base de données privée ECOINVENT (version 3.5) et enfin des facteurs d'émissions internationaux de base de données publiques (Base Carbone/ADEME - Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Les facteurs d'émissions retenus sont les mêmes qu'en 2023.

Les données publiées correspondent aux valeurs de marché « Market-based », reflétant les garanties d'origine achetées par Romande Energie pour l'électricité consommée par ses clients.

Les bilans retraités sont publiés, à partir de 2024, dans le cas de modifications (provenant d'une correction d'erreur ou d'un changement méthodologique) induisant une variation supérieure à 5% dans l'un des scopes. La seule exception à cette règle est la révision des émissions de l'électricité vendue aux clients et à usage interne (liée à la composition finale des garanties d'origine), qui est, elle, publiée chaque année.

## Le bilan GES – un exercice d'amélioration continue

Le bilan GES est un sujet d'amélioration continue chez Romande Energie. L'entreprise améliore tous les ans sa collecte de données pour renforcer leurs pertinence, exhaustivité, cohérence, transparence et précision.

Cette revue des données nous permet d'améliorer les catégories suivantes pour 2024 et de retraiter conjointement le bilan GES 2023 en utilisant la même approche :

- **Scope 1 – Chauffages à distance:** Recalcul des émissions en fonction du taux de participation de Romande Energie dans les sociétés détenant ces sites, selon le périmètre du contrôle financier
- **Scope 3 – Emissions indirectes du scope 1:** Prise en considération des émissions indirectes provenant d'actifs thermiques (sonde, STEP, lac et nappes) non considérées jusqu'en 2023 lors de l'évaluation des émissions des chauffages à distance
- **Scope 3 – Biens d'équipement:** Les émissions liées aux achats d'équipement dans le cadre des constructions de site de production d'énergie sont maintenant répertoriées dans cette catégorie, elles étaient auparavant dans la section «Biens et services achetés»
- **Scope 3 – Biens et services:** Inclusion des achats de biens et services des filiales Bosson et Pillet SA, Demierre Deschenaux SA, Frigo Service SA, J.M. Lambelet SA, ainsi que les charges courantes (loyer, électricité, eau, internet, téléphonie mobile) qui n'étaient pas répertoriées dans les achats des années précédentes

- **Scope 3 – Voyages d'affaires et déplacements pendulaires des employés:** Prise en compte conclusions de l'étude «Mobilité» concernant les distances et les modes de locomotion des déplacements des employés
- **Scope 3 – Participations financières:** les émissions liées à la participation financière de Romande Energie dans Alpiq via sa participation dans EOS Holding sont intégrées pour la première fois, par transparence et dans le cadre de l'alignement avec le périmètre de la consolidation financière. En addition des scopes 1 et 2 des émissions auditées d'Alpiq, le scope 3 a lui aussi été intégré proportionnellement au taux de détention, du fait de son importance et selon les recommandations du *GHG Protocol*. Seules les émissions d'Alpiq ont été intégrées à cette catégorie à ce jour. Alpiq contribue par ailleurs à la majeure partie des résultats financiers liés aux participations financières du Groupe. Une estimation du reste du portefeuille des sociétés détenues entre 20 et 50% a permis d'évaluer qu'Alpiq représente environ 95%. Il est prévu d'intégrer le reste de ces émissions à partir de 2025, selon les données disponibles.

**Le bilan de gaz à effet de serre est un sujet d'amélioration continue chez Romande Energie. L'entreprise améliore tous les ans sa collecte de données pour renforcer leurs pertinence, exhaustivité, cohérence, transparence et précision.**

## Bilan de gaz à effet de serre (GES) 2024

(GRI 305-1, 305-2, 305-3)

Le bilan GES 2024 comparé à 2023 retraité se présente comme suit :

	Bilan GES 2024 (en tCO <sub>2</sub> e)	Bilan GES 2023 retraité (en tCO <sub>2</sub> e)	Bilan GES 2023 (en tCO <sub>2</sub> e)	Variations vs 2023 retraité (en tCO <sub>2</sub> e)	Variations (en %)
<b>Scope 1</b>					
<b>Émissions directes de GES</b>	<b>8 741</b>	<b>7 251</b>	<b>9 976</b>	<b>1 490</b>	<b>21%</b>
Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile)	114	74	74	40	54%
Chauffage à distance (énergie fossile)	7 453	6 004	8 729	1 449	24%
Déplacements avec des véhicules propriété de RE	1 108	1 052	1 052	56	5%
Émissions fugitives (climatisation/réfrigération/disjoncteurs)	66	121	121	-55	-45%
<b>Scope 2</b>					
<b>Émissions de GES induites par les pertes du réseau de distribution</b>	<b>2 043</b>	<b>1 754</b>	<b>1 754</b>	<b>289</b>	<b>16%</b>
Pertes de transmission et distribution	2 043	1 754	1 754	289	16%
<b>Scope 3</b>					
<b>Émissions en amont et en aval de Romande Energie</b>	<b>764 320</b>	<b>810 442</b>	<b>113 210</b>	<b>-46 122</b>	<b>-6%</b>
Cat 3.1 - Biens et services achetés	21 785	19 952	91 812	1 833	9%
Cat 3.2 - Biens d'équipement (CAPEX)	64 632	75 209	0	-10 577	-14%
Cat 3.3 - Électricité vendue aux clients et usage interne	17 877	15 783	15 439	2 094	13%
Cat 3.3 - Émissions indirectes du scope 1	4 014	3 530	1 949	484	14%
Cat 3.4 - Transport amont des produits et matières achetées	1 331	1 437	1 301	-106	-7%
Cat 3.5 - Déchets générés dans les opérations	654	504	351	150	30%
Cat 3.6 - Voyage d'affaires des employés	879	638	813	241	38%
Cat 3.7 - Déplacements pendulaires des employés	905	797	1 487	108	14%
Cat 3.9 - Transport aval des produits et déchets	78	58	58	20	34%
Cat 3.15 - Participations financières	652 165	692 534	0	-40 369	-6%
<b>Total</b>	<b>775 104</b>	<b>819 447</b>	<b>124 940</b>	<b>-44 343</b>	<b>-5.41%</b>
<b>Total excluant participations financières</b>	<b>122 939</b>	<b>126 913</b>	<b>124 940</b>	<b>-3 974</b>	<b>-3.13%</b>
<b>Bilan séparé des émissions biogéniques provenant de la combustion du bois, des chauffages à distance et de la centrale de biomasse d'Enerbois</b>	<b>97 424</b>	<b>91 735</b>	<b>97 539</b>	<b>5 689</b>	<b>6.20%</b>

Le bilan GES 2024 s'élève à 775'104 tCO<sub>2</sub>e tous scopes confondus, en diminution de 5.41% versus 2023.

Les émissions du scope 3 dominent majoritairement (98.6% du total des émissions, participations financières incluses, 91.2% hors participations financières).

Hors participations financières, 52.6% des émissions sont attribuables aux achats des biens d'équipement servant à la construction ou au maintien d'ouvrage permettant de produire ou distribuer une énergie renouvelable et participer ainsi à la décarbonation de la Suisse Romande. Les achats de biens et services sont le deuxième contributeur aux émissions totales, représentant 18% du total des émissions. Romande Energie a mis en place un programme d'achats durables afin de réduire ces émissions. Les principales variations sont dues à :

**Chauffage à distance :** +1'449 tCO<sub>2</sub>e, soit +24% : utilisation de mazout pour pallier les pannes en 2024

**Biens d'équipement :** -10'577 tCO<sub>2</sub>e, soit -14% : les deux tiers de la baisse des émissions sont attribuables à la baisse d'achat d'équipement (-24 mCHF), le reste étant lié à un mix d'achats plus favorable en pouvoir d'émissions

**Biens et services achetés :** +1'833 tCO<sub>2</sub>e, lié à un mix achats de biens et services défavorables en pouvoir d'émissions, le volume d'achat restant constant

**Émissions indirectes du scope 1 :** +484 tCO<sub>2</sub>e, liée à la décision prise en 2024 de capturer toutes les GO solaires (PP, IPE et obligation de reprise) dans le marquage

**Participations financières :** -40'369 tCO<sub>2</sub>e, soit -6%, entièrement liée aux émissions des participations de Romande Energie dans Alpiq, dont les émissions relatives à l'électricité et gaz revendus aux clients finaux (scope 3) ont respectivement baissé de 10.2% et 9.8%.

Les émissions de CO<sub>2</sub> biogéniques résultant de la combustion de biomasse pour les chauffages à distance ont été calculées séparément du Bilan GES 2024 selon les principes du *GHG Protocol* et s'élèvent à 97'424 tCO<sub>2</sub>e comparées à 91'735 tCO<sub>2</sub>e en 2023 (retraité). Le bois incinéré est d'origine locale et provient de forêts gérées de manière durable en Suisse.

## Contribution à la décarbonation

Romande Energie met en place une palette de solutions afin de contribuer à la décarbonation de la Suisse Romande.

Depuis deux ans, nous avons décidé de communiquer sur cet aspect en toute transparence pour une raison simple: une large proportion des émissions du bilan GES de Romande Energie provient d'investissements effectués aujourd'hui pour décarboner la Suisse Romande de demain.

En 2024, nous estimons avoir contribué à la décarbonation de la Suisse Romande par la réduction de **7'217 tonnes de CO<sub>2</sub>e** grâce au raccordement de bâti existant au chauffage à distance et par une vente de pellets ayant généré seulement **464 tonnes de CO<sub>2</sub>e**, c'est-à-dire 97% de moins que ce qui aurait généré par un chauffage moyen dans les bâtiments à usage d'habitation dans le canton de Vaud en 2023 (selon une approche Cycle de Vie). Ces économies ont été possibles grâce à la collaboration de nombreux acteurs en dehors de Romande Energie afin de permettre, in fine, cette substitution de chauffages au gaz, au mazout et électriques.

Réduction (tonnes CO <sub>2</sub> e)	2021	2022	2023	2024
Chauffage à distance	8 655	6 271	6 913	7 217

Il est à noter que, pour le CAD, le montant d'économies de CO<sub>2</sub>e est estimé en se basant sur le remplacement effectif des chauffages du parc existant. Quant aux

pellets, ceux-ci étant des déchets provenant de la scierie attenante, ils sont considérés comme neutre en carbone.

Il est également à noter que ces économies considèrent uniquement les émissions de CO<sub>2</sub>e provenant des énergies fossiles et non les émissions de carbone biogénique. Nous nous alignons sur ce point sur les recommandations de la Confédération.

GRI 3-3, GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3, GRI 305-4, GRI 302-2

### Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Nous n'utilisons plus les familles de réfrigérants contenant du chlore (CFC et HCFC) depuis 2015, date de l'interdiction de recharge définie par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) de la Confédération. Romande Energie utilise désormais des réfrigérants qui les remplacent et qui ont uniquement un impact sur l'effet de serre ou des solutions naturelles avec peu d'impact sur l'effet de serre. GRI 305-6

### Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives

Les émissions des véhicules respectent les normes actuelles et nous contrôlons régulièrement l'évolution de la législation pour être toujours aux normes. Notre flotte de véhicules est peu à peu convertie à l'électrique en fonction de leur usage à l'exception de nos véhicules d'intervention d'urgence ou de nos gros véhicules de chantier pour des questions de sécurité, de coût, de réactivité et de puissance. 39% des voitures sont électriques pour Romande Energie SA (comparé à 38% en 2023 après retraitement) et 27% pour Romande Energies Services SA. GRI 305-7

### Consommation énergétique au sein de l'organisation

GRI 302-1

	2023 MWh	2024 MWh
<b>Carburant de source non-renouvelable</b>		
Gaz	7 586	10 693
Mazout	14 334	16 794
Diesel et SP95	4 374	6 900
<b>Carburant de source renouvelable</b>		
Biomasse (bois)	178 127	189 173
Consommation d'électricité	13 554	15 581
Consommation de chauffage	0	0
Consommation de refroidissement	0	0
Consommation de vapeur	0	0
Électricité vendue	1 676 700	1 589 300
Chaleur vendue	103 253	123 663
Refroidissement vendu	2 081	1 995
Vapeur vendue	0	0
<b>Total</b>	<b>2 000 009</b>	<b>1 954 099</b>



# Protéger les autres ressources naturelles



## Gestion rentable des ressources énergétiques

### Réduction de la consommation énergétique de nos clients et des besoins énergétiques des produits et services

En 2024, dans le cadre d'un projet pilote, nous avons offert à nos clients particuliers des rendez-vous téléphoniques de 30 minutes pour leur fournir des conseils personnalisés et neutres sur les économies d'énergie et la rénovation.

Au total, une cinquantaine de clients ont bénéficié de cet accompagnement. En outre, le remplacement de 3'000 luminaires publics par des LED dans les communes a permis de réduire leur consommation de 634 MWh. Le remplacement de chauffe-eaux, pompes, moteurs et l'optimisation de la consommation dans les entreprises ont permis d'économiser 15 MWh. Enfin, le remplacement de chauffe-eaux électriques et de circulateurs à rotor noyé chez les particuliers a permis de réduire la consommation de 52 MWh. [GRI 302-4](#) et [GRI 302-5](#)

## Conformité environnementale

### Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales

Un incident a été signalé en août 2024 au barrage du Day. La fermeture des vannes de sécurité de la centrale des Clées, à cause d'un orage particulièrement violent, n'a provoqué aucun dégât sur la faune piscicole et la flore de la rivière. [GRI 2-27](#)

## Impact sur la biodiversité

### Système de management environnemental en cours

Le Système de management environnemental du Groupe est conforme à la norme ISO 14001 pour laquelle Romande Energie est certifiée. Ses objectifs sont quadruples: garantir la conformité légale, prévenir des risques, œuvrer à la réduction de l'impact environnemental du Groupe et savoir répondre aux situations d'urgence. Le système fournit un cadre en termes de rôles et responsabilités et se base sur une approche suivant les processus.

### Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées

En 2025, un travail de recensement précis des sites pouvant avoir un impact significatif sur la biodiversité débutera. [GRI 304-1](#)

## Mise en conformité des pylônes électriques

L'Unité d'Affaires Réseaux de Romande Energie poursuit activement la mise en place de protections sur ses lignes aériennes de distribution moyenne tension (MT), protégeant les espèces volatiles de moyenne et grande envergures. Elle travaille en étroite collaboration avec la division Biodiversité et Paysage du canton de Vaud ainsi que la Station ornithologique suisse pour la partie du Bas-Valais. Lors de la maintenance préventive des lignes électriques, chaque configuration est analysée en incluant au besoin une protection avifaune adéquate. Lorsqu'un accident électrique est signalé, Romande Energie s'est engagée à protéger tous les supports dangereux dans un rayon de 500 mètres autour de l'incident. À ce jour, 347 supports sont protégés.

[GRI 304-2](#)

### Assainissement de la force hydraulique sur nos aménagements hydroélectriques

Depuis 2019, plusieurs aménagements hydroélectriques sont soumis à des obligations d'assainissement (migration piscicole, régime de charriage, éclusées) imposées par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) du canton de Vaud. Ces obligations découlent de la planification cantonale stratégique, elle-même issue de la modification de 2011 de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) visant la renaturation des eaux.

Les études en cours vont de l'étude de variantes à l'avant-projet. Les séances d'avancement incluent les autorités cantonales, les associations environnementales et ONG, ainsi que les exploitants concernés. L'assainissement le plus avancé concerne la dévalaison à la prise d'eau de La Sarraz, en attente d'une décision du canton de Vaud. [GRI 304-3](#)

### Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations

Certaines espèces piscicoles concernées par l'assainissement de la force hydraulique se trouvent sur la liste rouge des espèces de poissons menacées en Suisse, basée sur la liste de l'UICN.

Il s'agit de la truite lacustre et de l'ombre commun, espèces considérées «en danger», ainsi que de la truite de rivière, du chabot et du barbeau, espèces considérées comme «potentiellement menacées». L'assainissement de la migration piscicole en cours d'étude permettra de rétablir la continuité longitudinale du cours d'eau, indispensable pour que les espèces puissent accomplir leur cycle biologique. [GRI 304-4](#)

## Gestion des déchets et recyclage

Romande Energie s'engage pour le tri de ses déchets administratifs et industriels

- **Bureaux:** séparation du papier et des autres déchets (verre, PET, batteries, etc.), suppression des gobelets à usage unique pour les machines à café.
- **Huile des transformateurs:** nous sommes soumis à l'autorisation ESTI qui contrôle le respect des normes en vigueur.
- **Élimination des déchets de chantier:** nos Services Généraux sont responsables, en partenariat avec la société Spontis SA (détenue à 40% par le Groupe), de l'élimination de tous les déchets. Dans ce cadre, des containers de récupération et de tri des déchets de chantier sont installés sur nos sites de production/d'exploitation.
- **Déchets spéciaux:** ces déchets sont gérés en conformité avec les prescriptions légales (numéro de l'organisation remettante, bulletin de suivi, remise exclusive à des entreprises d'élimination agréées, etc.).
- **Recyclage des compteurs analogiques et électroniques:** le remplacement progressif des compteurs du réseau de Romande Energie génère une quantité importante de déchets dont nous valorisons actuellement la ferraille et les métaux (tant pour les compteurs analogiques en bakélite que pour les versions électroniques). [GRI 301-1](#), [GRI 301-3](#)

### Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets

La gestion des déchets de Romande Energie reste en grande partie sous-traitée.

En 2024, sur les 1'440 tonnes de déchets gérées par notre prestataire Thévenaz Leduc S.A., 1'282 tonnes ont pu être revalorisées, soit 89% des déchets considérés; un chiffre qui reste stable par rapport à 2023.

[GRI 306-1](#), [GRI 306-2](#), [GRI 306-3](#), [GRI 306-4](#), [GRI 306-5](#)

## Temps forts 2024

Plusieurs initiatives de Romande Energie ont contribué à réduire l'empreinte carbone du Groupe, notamment la mise en service du parc éolien de Sainte-Croix et des nouvelles installations hydroélectriques de l'Etivaz et de Bex. Tous nos projets de production font l'objet de mesures d'accompagnement environnemental, telles que la revalorisation de surfaces pour des amphibiens rares à Bex, la mise en service de radar avifaune ou le réensemencement des terres végétales remises en place à Sainte-Croix.

Romande Energie a également développé des collaborations avec diverses entreprises pour les soutenir dans leurs propres démarches de décarbonation. Parmi ces initiatives, un contrat de **contracting énergie solaire** a été signé avec Holcim et un **power purchase agreement avec Denner** pour la production d'une nouvelle installation agrivoltaïque à Conthey. Celle-ci fait suite au projet pilote initié par Romande Energie, Insolight et l'Agroscope en 2021. Cette installation protège les cultures de baies tout en produisant environ 600 MWh/an d'électricité, ce qui équivaut à la consommation de 240 ménages. Le **power purchase agreement** garantit à Denner une énergie électrique 100% renouvelable et un tarif stable sur plusieurs années, soutenant ainsi sa transition énergétique.



Découvrez notre collaboration avec Holcim.

<https://youtu.be/-WBUPm6Of6E>



Centrale solaire sur le site Holcim de Marin

Enfin, Romande Energie a collaboré avec SolydEra et Zwahlen & Mayr sur le projet PRHYSM pour **produire de l'hydrogène renouvelable à Aigle**, la mise en service étant prévue pour 2025. Ce projet vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en produisant de l'hydrogène localement, via électrolyse de l'eau, alimentée par un parc photovoltaïque, qui sera autoconsommé sur place. Soutenu par l'OFEN et le SPEI, le projet prévoit une production annuelle de 20 tonnes d'hydrogène pendant 15 ans, tout en intégrant des éléments d'économie circulaire et d'écologie industrielle.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos engagements en matière de reboisement par le biais de deux partenariats : On a mission et arboRise.

### ON A MISSION

En 2024, Romande Energie a planté 41'000 arbres au Népal, portant le total à 164'000 arbres depuis le début de son partenariat avec ON A MISSION. Ces efforts ont restauré des écosystèmes dégradés, réduit l'érosion des sols, amélioré la protection contre les glissements de terrain et créé de nouvelles sources de revenus pour les communautés locales.

Début 2024, ON A MISSION a franchi le cap significatif des 2 millions d'arbres plantés depuis 2019 grâce aux efforts collectifs de ses Partenaires Climat, dont Romande Energie.

### arboRise

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive la Fondation arboRise a reboisé 50 hectares en Guinée de manière participative et durable grâce au soutien de Romande Energie. Plus de 500 familles issues de 26 villages sont engagées dans le processus de restauration des sols, de la récolte des graines forestières (40 espèces locales) jusqu'à l'entretien régulier des terrains ensemencés. Les analyses satellitaires ont conclu à une diminution des feux de brousses dans la zone du projet. Une étude menée avec l'EPFL expérimente l'utilisation de mycorhizes pour favoriser la croissance des arbres. arboRise a démarré l'audit pour obtenir la certification Gold Standard en 2024.

# Investir dans la transition énergétique et digitale

## Orientation Clients

L'orientation clients est une initiative centrale de la stratégie 3.0 du Groupe.

Trois axes de l'expérience clients sont au cœur de cette ambition : la simplification des parcours, l'harmonisation de la relation client ainsi que le développement de la culture client des collaborateurs.

Notre objectif stratégique étant d'améliorer la satisfaction de nos clients, le Groupe réalise annuellement, depuis 2015, une enquête auprès de l'ensemble de sa clientèle. Son objectif est de mesurer la satisfaction globale, le taux de recommandation et la perception de l'image de Romande Energie. Les indicateurs ainsi fournis permettent d'améliorer les programmes et les prestations.

En 2024, des modifications méthodologiques, d'échantillonnage et de questionnaire rendent impossible une comparaison directe avec les résultats des années précédentes. En particulier, les interviews ont été remplacées par des questionnaires digitaux.

Comme en 2023, Romande Energie souffre de l'impact négatif généré par les hausses de tarifs électriques, ainsi que du manque de connaissance de ses activités en dehors du monopole avec le secteur privé. Cette année, l'indicateur du **Net Promotion Score est de -2**. Il faut cependant relever la satisfaction élevée des clients lorsqu'ils sont en contact avec les collaboratrices et collaborateurs de Romande Energie.

Un plan d'actions basé sur une communication transparente a été élaboré en 2024 et sera poursuivi.

Un représentant du service client est régulièrement invité par le comité de direction à présenter une réclamation client et sa résolution. **GRI 2-25**

## Satisfaction des fournisseurs

Le Groupe réalise également annuellement, depuis 2022, une enquête auprès de ses fournisseurs. Son objectif est identique à l'étude menée auprès de la clientèle. Cette étude a également subi le même changement méthodologique, qui rend la comparaison directe impossible. Le Net Promotion Score des fournisseurs est de +57, score très élevé, qui dépasse les objectifs fixés.

Durant l'année 2024, notre politique d'achats a évolué pour intégrer de nouveaux critères de durabilité. Un nouveau règlement relatif aux achats de biens, services et travaux sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette initiative vise à établir un cadre pour des achats responsables, en mettant l'accent sur l'évaluation des fournisseurs et l'intégration de critères RSE (Responsabilités Sociale et Environnementale) dans les processus d'acquisition avec une pondération minimale de 20%. Ce critère est valable pour les appels d'offres soumis aux marchés publics ainsi que pour tout appel d'offres dès un montant de CHF 500'000.

**Trois axes de l'expérience clients sont au cœur de cette ambition : la simplification des parcours, l'harmonisation de la relation client ainsi que le développement de la culture client des collaborateurs.**

# Investissements dans les énergies renouvelables

## Investissements cumulés en 2024

Sur la période 2020 à 2024, le Groupe a réalisé un cumul de 163 MCHF d'investissements. Ces investissements sont essentiellement dédiés à

- L'augmentation du volume de production d'électricité entièrement renouvelable (hydraulique, éolienne et photovoltaïque) et la production d'énergie thermique renouvelable (chauffage à distance à base d'énergie renouvelable, comme la biomasse ou l'eau du lac, par exemple)
- Le déploiement de nouvelles solutions pour nos clients axées sur l'efficacité énergétique et l'économie des ressources (isolation, rénovation du bâti), ainsi que la production décentralisée d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, production solaire)
- Le développement des réseaux et du comptage intelligent (177'650 compteurs installés fin 2024 soit 62% des places de mesures de notre zone de desserte), visant à contribuer à l'électrification de la société et à optimiser les flux d'énergie sur notre réseau et sur ceux de tiers (solution globale de microgrid).

Ce plan d'investissement s'inscrit dans une vision à long terme de croissance des résultats de Romande Energie. Il vise à constituer un portefeuille d'activités diversifié et résilient face aux fluctuations du marché, afin d'assurer la pérennité du Groupe et de satisfaire les attentes de rentabilité des investisseurs sur la durée. Les investissements récurrents sont couverts par la capacité d'autofinancement du Groupe. Le plan de croissance est assuré, entre autres, par des levées de fonds sur le marché des capitaux et les co-investissements. **GRI 203-1**

## Financement vert

Début juillet 2024, Romande Energie Holding SA a signé un accord avec un nouveau partenaire financier. Il porte sur un financement vert d'un montant de CHF 150 millions pour une durée de 15 ans. Ce financement vient soutenir l'ambitieuse stratégie du Groupe dans le développement des énergies renouvelables.

Il répond parfaitement à la politique financière durable de l'entreprise, par une diversification et un échelonnement approprié des sources de financement, ainsi qu'une congruence des échéances, en lien avec ses investissements.

Enfin, l'ensemble des fonds issus de l'émission de l'emprunt obligataire vert (Green Bond) de 2022 a été alloué fin 2023, conformément à son Green Finance

Framework, démontrant l'engagement d'investir massivement dans des infrastructures de source 100% renouvelable. La répartition des allocations par type de projet est disponible dans le «Green finance impact report 2024» (en anglais uniquement). **GRI 203-1**

## Puissance installée et production d'électricité 100% renouvelable

(selon le périmètre de la consolidation financière)

	2023		2024	
	MW	GWh	MW	GWh
<b>Hydraulique</b>	<b>165</b>	<b>500</b>	<b>168</b>	<b>548</b>
Suisse	148	445	151	474
France	17	55	17	74
<b>Solaire</b>	<b>109</b>	<b>100</b>	<b>123</b>	<b>106</b>
Suisse	61	46	75	55
France	48	54	48	51
<b>Éolien</b>	<b>37</b>	<b>91</b>	<b>51</b>	<b>100</b>
Suisse	0	0	14	20
France	37	91	37	80
<b>Biomasse</b>				
Suisse	8	29	8	29
<b>Ouvrages détenus par Romande Energie</b>	<b>318</b>	<b>719</b>	<b>349</b>	<b>782</b>

Romande Energie France détient majoritairement et gère un portefeuille de 13 actifs hydroélectriques, éoliens et solaires en France, représentant 204 GWh de production en 2024 (selon le périmètre de la consolidation financière).

## Hydraulique

En 2024, plusieurs centrales de production de petite hydraulique ont été mises en service.

La centrale turbinant les eaux de la Grande Eau au Glarey, détenue par la société Energie Renouvelable de l'Avançon SA (51% Romande Energie et 49% FMA) a été mise en service pour une production escomptée de 7,4 GWh/an.

Entre 2023 et 2024, Romande Energie a finalisé les mises en services des centrales de turbinage des eaux potables du Pays-d'Enhaut totalisant une production de 3,1 GWh/an.

D'autres projets sont en cours de développement visant à renforcer la production hydraulique locale et renouvelable du Groupe.

En 2024, plusieurs défis ont été relevés, comme la gestion d'aléas naturels provoquant l'arrêt momentané de certaines installations.

## Éolien

Après 25 ans de procédures et deux années de chantier, les six éoliennes du balcon du Jura ont été mises en production en janvier 2024. Le comité de suivi environnemental (CSE), incluant le canton de Vaud, les associations environnementales BirdLife et Pro Natura, les communes de Sainte-Croix et de Baulmes, le bureau Ecoscan, ainsi que Romande Energie a supervisé l'efficacité des mesures de compensation environnementales. Celles-ci ont été finalisées en 2024 et comprennent: l'intégration paysagère des plateformes de montage des éoliennes, la remise en état des chemins aménagés pour le chantier, ainsi que le remodelage et l'ensemencement des plateformes de montage. Des travaux de génie civil ont également été entrepris avec la commune de Sainte-Croix pour finaliser l'assainissement des eaux et la mise en souterrain du réseau électrique et téléphonique des hameaux de la Gittaz. Ces mesures sont majoritairement financées par Romande Energie. Malgré des arrêts liés à la jeunesse du parc et à sa phase de rodage, ce ne sont pas moins de 20,1 GWh que les 6 éoliennes ont produits cette année.

En France, le portefeuille de projets éoliens en développement compte cinq projets avec autorisation de construire au 31 décembre 2024, en attente de la mise à disposition des capacités de raccordement. Ils représentent 116 MW de puissance installée.

## Solaire

En 2024, de nouveaux actifs de production photovoltaïque ont été mis en service, ajoutant une puissance supplémentaire de 14,4 MWc et une production attendue de 14,4 GWh par an au parc de Romande Energie. Deux nouveaux projets agrivoltaïques ont également été lancés en 2024, notamment aux Serres des Marais à Veyrier (26 kWc) et à Conthey en partenariat avec le canton du Valais (265 kWc).

## Thermique

En 2024, les investissements significatifs de la branche thermique de Romande Energie ont permis de finaliser les projets suivants:

- La centrale thermique au Bois de la Lonay (secteur de la Tuilière) a été mise en service durant le dernier trimestre 2024. À terme, cette installation permettra de commercialiser près de 7 GWh/an de chaleur renouvelable à destination de nos clients.
- La future centrale de cogénération de Jowa à Ecublens a reçu sa turbine en juillet 2024. D'une puissance de 700 kW, cette dernière permettra à terme de produire 4,5 GWh/an d'électricité renouvelable. La mise en service de l'installation est prévue pour le deuxième semestre 2025.

- La centrale thermique de Château-d'Oex, alimentée par des plaquettes forestières, a été mise en service fin 2024. Les travaux de gros œuvre étant à présent achevés, l'installation dispose de près de 2 MW thermiques permettant de fournir près de 4 GWh thermiques renouvelables par année.

Nos projets sont majoritairement alimentés par des intrants renouvelables. Des appoints d'énergie fossile sont parfois nécessaires, lors de pics de consommation ou d'avaries par exemple.

## Énergie thermique vendue

(selon le périmètre de la consolidation financière)

GWh	2023	2024
Chaleur	106	124
Froid	2	2
Total	108	126

## Accompagnement de la transition énergétique du bâti

En 2024, l'Unité d'Affaires Romande Energie Services a créé ID GO, une filiale dont l'objectif est de contribuer à l'accélération de la transition énergétique du parc immobilier romand. Cette nouvelle entreprise ambitionne d'être un acteur global et durable, accompagnant ses clients à 360° dans leurs projets de rénovation avec des mandats en entreprise totale.

ID GO a remporté deux projets majeurs sur le plan environnemental en 2024:

- L'assainissement de la patinoire de Morges dont les critères de durabilité pesaient jusqu'à 50% de la note finale;
- Le développement d'une variante à moindre impact et respectueuse de la future norme SIA 390/1 du nouveau bâtiment de Romande Energie à Echallens (sur la base d'un premier écobilan interne).

En 2024, ID GO a renforcé ses capacités en matière d'écobilan en développant des outils basés sur les recommandations de la KBOB, adaptés à certains métiers comme le CAD. Parallèlement, l'entreprise a continué à développer sa solution innovante BRM (Building Relationship Manager). L'objectif est d'y intégrer de nouveaux éléments liés à l'écobilan.

## Contribution au développement du tissu économique local et à l'emploi

GRI 203-2

### Impacts économiques indirects significatifs

Le Pourcent sociétal et environnemental (PSE) est un programme de mécénat de Romande Energie visant à lutter contre la précarité, favoriser l'inclusion et la diversité, et soutenir la transition énergétique en Suisse romande.

À travers le PSE, Romande Energie contribue au développement d'une économie à but non lucratif, décarbonée, sociale et solidaire dans notre région.

Le PSE finance des projets choisis par les collaboratrices et collaborateurs du Groupe, avec un budget annuel maximal de 1% de l'EBIT opérationnel de l'année précédente.

En 2024, le PSE a soutenu sept structures: La Fête de la Nature, Suspend'us, Pro Juventute, Caritas Vaud, le CSP Vaud, La Maison de la Rivière et Le Repuis.

En 2024, 85 volontaires de Romande Energie ont participé à des actions sociales et environnementales, incluant des ateliers sur les écogestes, la plantation de 400 arbres ou la participation au Samedi du partage (collecte alimentaire).

### Dons et mécénats externes

Parmi les plus de 300 demandes reçues cette année provenant de tout horizon et de toute catégorie, certaines ont été retenues pour leur caractère de proximité, leur durabilité et leur impact sociétal comme l'institution L'Espérance à Etoy, l'Association «Pattes Tendues» qui forme des bénévoles avec leur chien pour faire des visites en milieu hospitalier ou encore Réunis sous la canopée - OneAction (revégétalisation des zones urbaines).

### Mécénat interne

Dans le but de soutenir son personnel et de créer une dynamique positive, Romande Energie a mis en place un programme de mécénat interne en faveur de son personnel. Un comité analyse les candidatures et sélectionne les bénéficiaires de manière collégiale. Le soutien peut être financier ou en temps, mais les deux ne sont pas cumulables. Les projets éligibles concernent le sport, les arts, ou ceux ayant un impact sociétal

ou environnemental. En 2024, quatre dossiers ont été acceptés bénéficiant d'un soutien total de 5'000 CHF et 120 heures octroyées.

### Academia

Academia, le programme de Romande Energie visant à maximiser la valeur issue de relations avec les milieux académiques, a initié cette année son premier «Dies Energetica». Cette rencontre a réuni un large panel de représentants des milieux académiques romands. Les échanges ont permis aux participants de partager leurs perceptions et attentes sur le thème des trois priorités académiques du Groupe: la sobriété et l'adaptabilité, la flexibilité et le stockage, ainsi que l'Open Data et le digital.

Un projet mené avec des étudiants du programme académique E4S (EPFL, UNIL/HEC, IMD), dont Romande Energie est partenaire, a identifié de nombreuses pistes et recommandations pour accélérer la décarbonation des activités de rénovation de bâtiments. Ces recommandations ont notamment porté sur l'intégration de la culture de la durabilité ainsi que les achats durables dans les projets immobiliers.

### RE Ventures soutient les startups et l'innovation

Le service RE Ventures incarne l'engagement de Romande Energie en faveur d'une transition énergétique durable, en soutenant les startups et les innovations qui façonneront l'avenir. Il accélère la mission du Groupe: la décarbonation de la Suisse romande. Implanté sur le campus de l'EPFL, il soutient l'innovation dans les domaines de l'énergie, du climat et de la transition énergétique à travers trois pôles:

- **Corporate Venture Capital (CVC):** Investissements dans des startups Cleantech et PropTech en Suisse et en Europe
- **Corporate Venture Building:** Développement de produits/services innovants en collaboration avec les startups et le Groupe
- **Stratégie d'innovation:** Analyse des tendances, nouveaux secteurs et business models émergents.

## Réalisations 2024 de RE Ventures

En 2024, le pôle Corporate Venture Building, la structure d'incubation et d'accélération de RE Ventures, a notamment participé au développement de solutions d'optimisation de la consommation, de l'autoconsommation collective et de la flexibilité du réseau électrique.

Il a également contribué à des programmes d'accélération comme Tech4Regeneration de l'EPFL Innovation Park et celui de la plateforme européenne Kickstart Innovation.

Le pôle Corporate Venture Capital a réalisé en 2024 des investissements stratégiques dans les startups suivantes:

- **Proxipel:** valorisation des déchets de biomasse par la création de pellets grâce à une unité mobile de pelletisation.
- **Yord:** Optimisation intelligente des systèmes de chauffage avec un boîtier connecté réduisant jusqu'à 40% de la consommation énergétique des bâtiments.
- **Popety.io:** Outil de cartographie facilitant la prospection et l'analyse immobilière grâce à une plateforme all-in-one dans le but de rénover énergétiquement les bâtiments.

## Protection et sécurité des données

### Responsabilité numérique d'entreprise et digitalisation

La responsabilité numérique, intégrée à la gouvernance du Groupe, soutient les trois piliers du développement durable. Depuis 2020, l'Unité de Support Digital & Innovation, mobilise les technologies pour accompagner la transition énergétique et faire de Romande Energie le premier digital player du domaine en Suisse romande, en cohérence avec notre stratégie.

Romande Energie place l'éthique et l'environnement au cœur de sa transformation digitale. Une gestion responsable des données et des solutions cloud réduit les émissions de CO<sub>2</sub>.

Le Groupe réaffirme son engagement pour un digital éthique, durable et orienté vers la transition énergétique.

En 2024, Romande Energie a poursuivi sa digitalisation pour accompagner la transition énergétique. La gestion du portefeuille agile a permis de prioriser les projets digitaux à forte valeur ajoutée, tandis que la stratégie IT «cloud first» privilégie des solutions Software-as-a-Service pour faire des économies d'énergie grise et de fonctionnement.

Parmi les réalisations marquantes, la migration de notre environnement SAP on-premise vers le Cloud privé de SAP a renforcé la sécurité, la résilience et l'expérience collaborateur. Le déploiement du portail Digital RE a permis de piloter la création de valeur et de connecter les composantes du système d'information. Le Site Web corporate de Romande Energie a été également moder-

nisé pour offrir une interface intuitive, accessible et en phase avec nos ambitions digitales.

Pour accompagner ces avancées, Romande Energie a renforcé l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Celle-ci optimise la planification du réseau, simule les impacts financiers de nouvelles tarifications et améliore les prévisions d'achat d'énergie. L'exploration de l'IA générative ouvre des perspectives pour accroître l'efficacité interne, automatiser certaines tâches et enrichir les interactions clients, tout en garantissant une cybersécurité robuste.

### Protection et sécurité des données

Romande Energie accorde une priorité élevée à la sécurité informatique et industrielle face à la croissance des cyberattaques. Pour y répondre, une stratégie de cybersécurité a été déployée autour de trois axes: stratégique, opérationnel et humain. Une politique de sécurité des systèmes d'information traduit la vision stratégique de la Direction et se décline en mesures techniques et organisationnelles adaptées aux besoins du Groupe.

Une directive sur la **gouvernance des systèmes d'information** aligne les technologies sur les objectifs stratégiques du Groupe, favorise la création de valeur, gère les risques et optimise les ressources. Cette directive guide aussi la transformation digitale vers plus de sécurité, d'agilité et d'innovation, indispensables pour accompagner la transition énergétique.

Pour contrer des attaques toujours plus sophistiquées, Romande Energie utilise des technologies avancées, notamment basées sur l'intelligence artificielle, supervisées en continu par un centre opérationnel de sécurité actif 24h/24 et 7j/7. Des efforts spécifiques sont également déployés pour sécuriser le smart metering, garantissant la confidentialité et la fiabilité des données collectées. Afin de sécuriser la chaîne d'approvisionnement, un processus d'évaluation de la maturité des fournisseurs a été instauré, complété par des audits techniques en fonction de la criticité des solutions acquises.

Reconnaissant l'importance du facteur humain, Romande Energie a développé un programme de sensibilisation à la cybersécurité pour ses collaborateurs. Des simulations régulières d'attaques renforcent la vigilance et les compétences. L'efficacité des mesures est évaluée chaque année par des audits indépendants réalisés par des experts en cybersécurité.

### Conformité en matière de protection des données

Romande Energie s'engage à protéger les données personnelles qu'elle traite. En réponse à la révision de la loi fédérale sur la protection des données (nLPD), le Groupe a renforcé son dispositif de conformité grâce à des mesures organisationnelles et techniques, alignées sur les nouvelles exigences légales.

Une formation obligatoire sur la nouvelle loi a permis aux collaborateurs de comprendre les bases légales, les principes de protection des données, les risques associés et les mesures de conformité. Des cas pratiques ont facilité l'assimilation de ces concepts pour garantir leur application dans toutes les activités quotidiennes.

La stratégie de Romande Energie repose sur les principes de protection des données dès la conception et garantit par défaut la sécurité à chaque étape de traitements. Le processus d'évaluation des sous-traitants vérifie également leur conformité aux exigences légales, assurant une gestion continue des risques sur toute la chaîne de sous-traitance.

En 2024, Romande Energie n'a enregistré aucune plainte pour atteinte à la confidentialité des données ni subi de vol, fuite ou perte de données. **GRI 418-1**

## Temps forts 2024

### Migration SAP

Romande Energie a initié sa migration vers S/4HANA, une version plus récente, plus performante et plus flexible du système ERP de SAP, basée sur la technologie HANA, pour améliorer les processus métiers et tirer parti des dernières innovations technologiques.

Cette transition, rendue possible par la mobilisation de ses équipes digitales, vise à améliorer performances, sécurité, résilience et expérience collaborateur. En s'appuyant sur les datacenters de SAP alimentés à 100% par des énergies renouvelables, Romande Energie réduit son impact environnemental.

### Changement de tension

En 2024, nous avons achevé un projet initié en 2006 consistant à modifier la tension électrique dans la ville d'Aigle, la commune d'Ollon et la ligne de secours de Leysin. Ce travail colossal a impliqué le renouvellement de 55 stations transformatrices et de 22 liaisons moyenne tension. Représentant un investissement de plus de 4 millions, cette initiative renforce notre réseau et accompagne l'électrification de la société.

### H2 Bois

Romande Energie a acquis une participation minoritaire dans H2 Bois SA, une entreprise suisse pionnière dans la production d'hydrogène renouvelable à partir de bois. Utilisant un procédé innovant de thermolyse, H2 Bois SA prévoit de transformer le bois en hydrogène et en biochar tout en permettant une production d'électricité flexible. Ce procédé offre un bilan carbone négatif, contribuant à la décarbonation des activités de ses clients. Le projet vise à créer un écosystème de l'hydrogène dans le Jura qui s'appuie sur un réseau de conduites et qui favorise une production et une utilisation locale et durable au sein d'une zone d'activité micro-régionale.

### Click&Charge 500<sup>ème</sup> parking équipé

Romande Energie a équipé en 2024 le 500<sup>ème</sup> parking d'une solution «Click&Charge» qui permet aux propriétaires d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sans investissement initial.

# Assurer une transition juste

### Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs

Avec pratiquement 1'000 réponses obtenues, l'étude annuelle de satisfaction «REussir», menée par l'institut Qualintra à Genève, a battu tous les records de participation cette année (82%). L'indice d'engagement reste stable par rapport aux années précédentes (7.6). En revanche, le «Net Promotion Score» (NPS) lui chute de 12 points, passant de 39 à 27. Ce résultat reste néanmoins positif, puisque le benchmark suisse présente un score de 13 points.

### Nombre de collaborateurs temporaires

En 2024, Romande Energie a travaillé avec 251 personnes déléguées, principalement dans les métiers techniques. 13 d'entre elles ont été engagées en contrat à durée indéterminée. **GRI 2-8**

Romande Energie s'engage en faveur de la diversité et de l'inclusion, non seulement pour répondre aux enjeux sociétaux actuels, mais aussi pour stimuler sa performance globale.

Des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années. Romande Energie poursuit ses efforts afin de devenir plus inclusive, inspirante et responsable.

La mixité de genres est une priorité de la Direction générale, avec un plan d'actions structuré autour de trois axes: communication, processus RH et formations internes.

### Répartition hommes/femmes dans l'entreprise et comparatif avec le secteur en Suisse

La répartition hommes/femmes est variable selon les Unités d'Affaires et de Support et selon les types de métiers (techniques ou administratifs). Il est constaté dans toutes les Unités que les femmes accèdent moins que les hommes aux fonctions de management et d'encadrement – et ce malgré la nomination de trois femmes à la direction en 2021, et de quatre nouvelles femmes dans l'encadrement en 2024 (un recrutement externe et trois promotions internes). La Direction de Romande Energie a un niveau de mixité supérieur à la moyenne suisse, celui-ci est très légèrement inférieur à la moyenne pour les positions de cadres.

## Réalisations en 2024

- Les objectifs de mixité confirmés sur 5 ans par Unité d'Affaires,
- Le respect des exigences fédérales en matière d'égalité salariale (analyse au travers de Logib),
- La formation de nos managers sur les biais possibles en matière de recrutement et en gestion d'équipe/collaborateurs.

### Engagements de l'entreprise

Depuis 2018, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès de l'équipe RH et de la Direction sur les biais et stéréotypes, puis auprès des cadres et des managers en 2024.

Des mesures concrètes soutenant la parentalité et donnant plus de flexibilité aux collaboratrices et collaborateurs participent à l'intégration de la diversité dans nos effectifs:

- Depuis 2020, le nombre de temps partiels a augmenté (+ 73% pour les hommes et + 47% pour les femmes) avec 14% des hommes et 61% des femmes concernés en 2024.
- Accompagnement des personnes au bénéfice d'un congé maternité ou paternité avant, pendant et après le congé
- Congé paternité de 4 semaines
- Soutien à la garde d'enfants (crèche) et projet test en cours pour la garde d'enfants dès 4 ans durant les vacances sur le lieu de travail
- Flexibilité: horaire annualisé, accès pour toutes et tous au temps partiel et, pour les métiers qui le permettent, au télétravail, horaire flexible pour la plupart des collaboratrices et collaborateurs
- Accès à des congés non payés.

La direction impulse ces évolutions pour ancrer une culture inclusive à tous les niveaux.

## Collaboratrices et collaborateurs de Romande Energie et Romande Energie Services

GRI 2-7

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs répartis par sexe et par canton



	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Vaud	898	316	1214
Genève	110	13	123
Valais	72	11	83
Neuchâtel	43	4	47
Fribourg	19	4	23
France	3		3
<b>Total général</b>	<b>1145</b>	<b>348</b>	<b>1493</b>

Nombre total collaboratrices et collaborateurs à plein temps et à temps partiel répartis par sexe et par canton



	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
<b>Temps plein</b>	<b>980</b>	<b>136</b>	<b>1 116</b>
Vaud	749	123	872
Genève	108	8	116
Fribourg	67	3	70
Valais	37	2	39
Neuchâtel	17		17
France	2		2
<b>Temps partiel</b>	<b>165</b>	<b>212</b>	<b>377</b>
Vaud	149	193	342
Genève	2	5	7
Fribourg	5	8	13
Valais	6	2	8
Neuchâtel	2	4	6
France	1		1
<b>Total général</b>	<b>1 145</b>	<b>348</b>	<b>1 493</b>

GRI 2-7, GRI 405-1

Nombre total collaboratrices et collaborateurs à contrat horaire répartis par sexe et par canton



	Masculin	Féminin	Total général
Vaud	25	30	55
Fribourg	1	1	2
<b>Total général</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>57</b>

Turn over net

	2021	2022	2023	2024
Turn over net	7,9%	6,8%	9,0%	8,2%

Représentation en % de femmes parmi :

	2021	2022	2023	2024
Direction	38%	38%	38%	38%
Encadrement	10%	14%	13%	20%
Management	5%	10%	9%	12%
Collaborateurs	24%	23%	23%	24%
<b>Pourcentage global de femmes</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>23%</b>

## Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes

Le Groupe vise l'égalité salariale entre les sexes. La loi sur l'égalité révisée vise à mettre en œuvre l'application du droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Romande Energie SA et Romande Energie Services SA sont certifiées L&M-Aba-R. Ces deux sociétés ont effectué une analyse salariale approfondie avec Logib en 2024 qui a montré une situation de respect de l'égalité salariale. GRI 405-2

## Santé et Sécurité au travail

### Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

#### Sécurité maîtrisée

Le Groupe Romande Energie continue de mettre en œuvre son Système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST), conforme à la norme ISO 45001. Ce système, supervisé par une équipe spécialisée, vise à prévenir les accidents et les maladies liés au travail. Le renforcement de l'équipe se poursuit en 2025 par l'engagement de nouveaux membres.

Les suivis et audits de chantiers intégreront un contrôle renforcé pour évaluer leur impact environnemental.

Le Groupe Romande Energie continue à être audité pour sa conformité à la norme ISO 45001. Plusieurs centaines d'audits ont également été réalisés couvrant l'ensemble des secteurs de l'entreprise. GRI 403-1, GRI 403-3

### Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables

Les dangers de tous les secteurs et activités du Groupe Romande Energie sont identifiés et analysés. Le suivi des analyses de risques sera poursuivi en 2025. GRI 403-2

Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail

Les collaboratrices et collaborateurs sont représentés par la Commission Santé et Sécurité au Travail. Cette commission favorise une participation active pour identifier les besoins, proposer des solutions et développer une véritable culture de sécurité. GRI 403-4

### Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail

Chaque collaboratrice et collaborateur est invité lors de son embauche à une formation obligatoire sur le suivi des réglementations et bonnes pratiques en santé et sécurité. Par la suite, les formations spécifiques à chaque activité sont régulièrement données suivant le cadre légal et la norme ISO 45001. GRI 403-5

### Promotion de la santé des travailleurs

#### Qualité de vie au travail

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, Romande Energie promeut des activités centrées sur le bien-être mental et physique de ses collaborateurs. Le comité Sports & Loisirs nourrit cette volonté et permet à chacun de s'intégrer et s'épanouir au travers de diverses initiatives extra-professionnelles répondant à un environnement de travail inclusif, collaboratif et dynamique.

Ainsi les groupes comme le Ski club, le Foot club, Aventure, et le Tir organisent des sorties régulières.

#### Encourager le sport et le bien-être

Pour promouvoir une meilleure santé, nous offrons des équipements de sport à prix réduits et des infrastructures adaptées (douches, vestiaires). La flexibilité horaire permet également de faciliter l'activité physique.

#### Accidents non professionnels

Le nombre d'accidents non professionnels reste une préoccupation importante (14.2% en 2024). En 2025, une attention particulière sera portée aux accidents non professionnels, avec des actions ciblées pour sensibiliser et accompagner les collaborateurs dans leurs activités hors du travail. Le plan d'actions est adapté en ce sens. GRI 403-6

Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires.

La certification ISO 45001 permet d'identifier et de gérer efficacement les risques liés aux activités, afin de prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Elle aide également à améliorer continuellement les performances en matière de sécurité et de santé au travail.



## Prestataires externes

Une attention particulière est donnée aux aspects Santé et Sécurité au Travail en lien avec nos prestataires. Les règles de sécurité attendues par l'entreprise allant au delà des lois en vigueur sont notamment fournies.

GRI 403-7

## Accidents du travail

### Indicateurs-clés de santé et sécurité au travail

À noter que seuls les collaboratrices et collaborateurs des entités de Romande Energie SA et Romande Energie Services SA sont inclus dans les statistiques présentées ci-dessous.

- Nombre d'accidents professionnels par millions d'heures travaillées : 15.01
- Nombre d'accidents du travail en absolues : 32

Ces indicateurs sont publiés dans le Rapport de durabilité pour garantir la transparence. Cette année, ils ont été audités par EY et leur méthodologie de calcul a changé (résultats exprimés en millions d'heures de travail et plus en équivalent plein temps).

GRI 403-9a iii

## Maladies professionnelles

A ce jour aucune maladie professionnelle n'est à déclarer en 2024. GRI 403-10

**57 apprentis suivent une formation au sein du Groupe Romande Energie, dans des domaines variés tels que l'administration, la géomatique, l'électricité et la technique du bâtiment.**

## Formation du personnel

En tant qu'organisation apprenante, Romande Energie s'engage pour le bien-être et le développement personnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Le Groupe innove et intègre différentes solutions de formations qui participent à sa culture d'entreprise basée sur le respect mutuel, l'écoute bienveillante et l'intelligence collective.

L'Unité de Support Richesses Humaines accompagne cette évolution culturelle par une politique de formation ambitieuse incitant les collaboratrices et collaborateurs à jouer un rôle actif dans l'organisation et à se préparer aux enjeux de demain.

De plus, 57 apprentis suivent une formation au sein du Groupe Romande Energie, dans des domaines variés tels que l'administration, la géomatique, l'électricité et la technique du bâtiment. Nous les encadrons dans 16 professions et avons pour objectif de renforcer l'organisation dédiée à leur accompagnement tout en augmentant progressivement le nombre d'apprentis et/ou de filières proposées.

### Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

En 2024, le temps moyen consacré à la formation est de 2 jours par an, par collaboratrice et collaborateur.

GRI 404-1

### Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition

Plusieurs formations sont proposées :

- Onboarding
- Managez vos équipes
- Sécurité au travail
- Programme de formation de base pour les électriciens afin de faciliter la reconversion et réinsertion.

Nous encourageons également la participation à des formations certifiantes dans la durabilité. GRI 402

### Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière

Toute collaboratrice ou tout collaborateur engagé par contrat fixe bénéficie a minima d'une discussion au sujet de son évolution de carrière au travers du «Partage», entretien annuel avec son manager. L'évaluation de la performance au sein de Romande Energie est collective et constituée de trois objectifs basés sur chacun des piliers qui mènent à la distribution du bonus annuel identique pour chacune et chacun. GRI 404-3

Pour accompagner les parties prenantes internes ou externes du Groupe dans leur compréhension et leur connaissance des enjeux en termes de durabilité, plusieurs outils de formation ou d'information ont été développés durant l'année 2024.

Plus de 90% des collaboratrices et collaborateurs ont suivi une formation sur les enjeux du changement climatique et la stratégie de durabilité de RE et ont eu la possibilité de s'engager sur une action à réaliser dans leur activité professionnelle.

En tant qu'employeur responsable, Romande Energie a mis en place plusieurs actions en faveur de la **santé et du bien-être au travail** au cours de l'année 2024.

Parmi ces actions, une campagne de sensibilisation aux dangers d'accidents non professionnels qui surviennent durant les loisirs ou les trajets ainsi qu'une formation sur les risques psycho-sociaux.

De plus, un **sondage sur le stress au travail** a été mené dont les résultats ont conduit à l'élaboration d'un plan d'actions qui sera déployé en 2025.

Parallèlement, un ensemble de conseils sur les relations clients faisant état de bonnes pratiques a été mis en œuvre au sein de l'entreprise, tout au long de l'année 2024, pour mieux répondre à leurs attentes.

Enfin, Romande Energie Services a **initié une démarche durable et solidaire au Cameroun**, qui devrait se concrétiser en 2025. Réalisée en partenariat avec le Comité national de développement des technologies, cette dernière prévoit notamment la construction d'une centrale solaire dans un village du Cameroun, ainsi que la formation d'ingénieurs locaux à l'installation de panneaux photovoltaïques.

# Qualité – Labels

## Notations ESG

Les données fournies par les organismes mentionnés enrichissent annuellement notre stratégie et notre gouvernance en durabilité. La spécialiste en finance durable chez Romande Energie analyse minutieusement ces rapports. Les axes d'amélioration identifiés sont ensuite partagés en interne pour définir les actions à entreprendre. Chaque année, nous nous engageons à intégrer ces améliorations dans notre Rapport de gestion. Les critères susceptibles d'être renforcés sont discutés en comité de direction et présentés au Conseil d'administration, permettant d'identifier d'éventuelles actions correctives. C'est par exemple le cas de notre bilan de gaz à effet de serre, dont la complétude a été améliorée cette année.

GRI 2-12, GRI 2-13, GRI 2-17

## Notations Ethos/Inrate



## Amélioration Continue et Certification

Romande Energie poursuit sa trajectoire vers l'excellence opérationnelle. Les certifications ISO 9001, 14001, 45001 et Ecoentreprise ont été maintenues en 2024 pour ses Unités d'Affaires Romande Energie Services, Solutions Energie et Réseaux. Sa société fille ID GO Management SA a rejoint le même périmètre de certification en mai 2024. L'Unité d'Affaires Réseaux a également maintenu la certification ISO 55001 pour le management des actifs de distribution des réseaux HT, MT, BT.

Le durcissement des critères d'évaluation explique les notations, malgré l'amélioration continue que Romande Energie poursuit en matière de durabilité.

Ce sont 20 collaborateurs supplémentaires qui ont été formés au Lean Management en 2024. De surcroît, le Groupe bénéficie également depuis mai 2024 du label «Great place to work», lequel qualifie Romande Energie parmi les entreprises les plus attentives à la qualité de vie au travail.



# Perspectives 2025

En 2025, le Groupe s'engagera dans un premier temps à stabiliser ses émissions de GES. Puis les ateliers de transition qui seront organisés avec les métiers ayant le plus d'impact permettront de valider les trajectoires de décarbonation grâce à l'engagement des experts. Il continuera à développer les énergies renouvelables, la flexibilité et le stockage, les infrastructures électriques et thermiques et à investir dans l'innovation et les entreprises prometteuses du secteur.

La stratégie de durabilité du Groupe sera renforcée par une nouvelle matrice de double matérialité qui lui offrira une meilleure compréhension et gestion de ses impacts environnementaux, sociétaux et de gouvernance ainsi que l'identification des risques et opportunités liés à ces enjeux. Cette démarche permettra au Groupe d'affiner encore plus l'optimisation de l'utilisation de ses ressources et la réduction de ses coûts associés.

Les défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face sont certes considérables, mais ils représentent également des opportunités uniques pour innover et créer un avenir plus durable.

Nos efforts en matière de décarbonation, de formation continue et de partage de bonnes pratiques avec nos collaboratrices et collaborateurs et parties prenantes renforcent notre capacité à faire face aux enjeux actuels et futurs.

Nous regardons vers l'avenir avec détermination, sachant que chaque pas que nous faisons aujourd'hui nous rapproche d'un monde plus durable et prospère pour tous.

## Reconnaissance, remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes qui ont apporté leur expertise et leur dévouement à la réalisation de ce rapport. Leur contribution a été essentielle à la qualité et à la diversité des perspectives présentées.

# Définition des indicateurs spécifiques 2024

## Assurance limitée EY

### Émissions GES gCO<sub>2</sub>e par franc de CA

Total des émissions figurant dans le bilan de gaz à effet de serre (GES) selon le GHG Protocol excluant les participations financières, divisé par le chiffre d'affaires du Groupe Romande Energie, tous deux publiés dans le rapport de gestion.

L'année de référence est 2020, et l'indicateur est recalculé dans le cas de retraitement d'un bilan de gaz à effet de serre post première publication.

### Contribution à la décarbonation

En l'absence de standard de calcul validé au niveau international, nous avons opté pour une approche ad hoc considérant deux types de contribution à la décarbonation de la Suisse Romande: le chauffage à distance et la vente de pellets pour le chauffage.

Le périmètre organisationnel considéré ainsi que les sources de données sont les mêmes que pour le bilan GES. Les contributions sont donc évaluées par rapport à la situation au cours de l'année de reporting (et non pas à terme). Les facteurs d'émission diffèrent cependant du bilan GES puisqu'ils sont basés sur une perspective standardisée de type cycle de vie (les émissions directes et les émissions indirectes liées à la production des énergies et à l'infrastructure sont considérées, les émissions indirectes étant lissées sur la durée de vie du produit).

### Chauffage à distance

Les réductions considérées correspondent aux émissions qui auraient été générées sans raccordement au chauffage à distance moins les émissions effectivement générées par Romande Energie pour le chauffage à distance. Seul le remplacement d'infrastructures de chauffages existantes est considéré (et non les chauffages installés dans les bâtiments neufs). La base de données de la Confédération (KBOB) est utilisée pour les facteurs d'émission (énergie finale pour le chauffage à distance et chaleur utile pour les chauffages substitués) sauf pour l'électricité qui est basée sur le facteur d'émission de l'électricité distribuée par Romande Energie (approche basée sur les garanties d'origine). Les émissions biogéniques ne sont pas considérées. La vente de froid ou d'électricité n'est pas prise en compte: l'ensemble des émissions des CAD sont donc allouées à la chaleur vendue.

### Vente de pellets

La contribution à la décarbonation de la Suisse romande liée à la vente de pellets provient de la production de pellets dans notre centrale de biomasse Enerbois à partir de déchets issus de la scierie Zahnd située sur le même site à Rueyres. Seule la part de pellets vendue à des clients externes (non-utilisée en interne par les chauffages à distance) est considérée. Il est estimé que chaque kilo de pellets contient 4.8 kWh d'énergie (source: norme européenne EN14961-2) et que le rendement des chaudières à pellets est de 90%. Le facteur d'émission de la chaleur substituée correspond au facteur moyen des émissions du chauffage des bâtiments à usage d'habitation du canton de Vaud en 2023 (source: OFS - Recensement de la population, Statistique des bâtiments et des logements), les utilisateurs finaux des pellets n'étant pas connu suite à leur vente par un intermédiaire. Le facteur d'émission des pellets provient de la base de données Ecoinvent, avec une correction importante (> 80%) pour prendre en compte que le bois utilisé est un déchet de scierie et que ses émissions sont considérées comme nulles (approche cut-off). Les émissions biogéniques des pellets ne sont pas considérées. Les émissions biogéniques liées à la préparation des pellets sont, en revanche, considérées dans les émissions biogéniques publiées dans le bilan GES.

### Accidents du travail

Accidents professionnels, au sens légal, ayant occasionné une absence de plus de 1 jour, tels enregistrés et retenus par notre assureur (SUVA). Les cas bagatelles, selon la définition de la SUVA, sont omis. Tous les collaborateurs engagés dans Romande Energie SA et Romande Energie Service SA sont concernés. Ils sont calculés en nombre d'accidents par million d'heures travaillées sur la moyenne de l'année 2024.

A noter que les cas «en cours de traitement» notamment pour les incidents survenus en fin d'année sont inclus dans le périmètre et pourront faire l'objet d'une reformulation.

### Nombre total d'employés (équivalent plein temps, EPT)

Tous les collaborateurs sous contrat de travail des sociétés du périmètre (CDD et CDI), y compris les apprentis et les stagiaires au 31 décembre 2024. Sont exclus les membres du Conseil d'administration.

### Nombre d'apprentis en cours de formation

Nombre d'apprentis en formation et sous contrats avec la société Romande Energie SA ou Romande Energie Services SA au 31 décembre 2024. Ce nombre comprend les apprentis CFC (3 ou 4 ans) et les apprentis AFP (2 ans).

### CAPEX cumulé

Somme cumulée des investissements et acquisitions de parts dans des sociétés associées publiés dans le Rapport de gestion annuel depuis le 01.01.2021 jusqu'au bouclage annuel actuel.

## Autres définitions

### EBIT cumulé

Somme cumulée de l'EBIT publié dans le Rapport de gestion annuel depuis le 01.01.2021 jusqu'au bouclage annuel actuel.

### Price to book

Le «Price to Book Ratio» correspond à la division de la valeur de marché de l'action REHN par les capitaux propres par action (en CHF) publiés dans le Rapport de gestion des résultats financiers annuels.

### Liste des enjeux pertinents

En référence à l'élément d'information de la norme GRI 3, le processus d'identification vise à établir la liste «les impacts réels et potentiels, négatifs et positifs, sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les impacts sur les droits de l'homme, dans l'ensemble de ses activités et de ses relations d'affaires».

### Net Promotion Score Clients

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents segments de clients sur notre zone de desserte: Particuliers, Entreprises, Collectivités et Communes, Prescripteurs.

### Net Promotion Score Fournisseurs

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents fournisseurs.

### Net Promotion Score des collaboratrices et collaborateurs

En CDI chez Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et Effitec SA à la date de lancement de la campagne annuelle en septembre 2023. Cet indicateur mesure la recommandation des collaborateurs et collaboratrices.



Shape the future  
with confidence

Ernst & Young SA  
Avenue de Malley 10  
Case postale 611  
CH-1001 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11  
www.ey.com/fr\_ch

Au Conseil d'Administration de

Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 4 avril 2025

## Rapport de l'auditeur indépendant sur une sélection d'indicateurs clés de performance du Rapport de Durabilité 2024 de Romande Energie Holding SA

Nous avons été mandatés par Romande Energie Holding SA et ses filiales consolidées (Groupe Romande Energie) afin de fournir une assurance limitée en lien avec la vérification de certains indicateurs clés de performance communiqués dans le Rapport de durabilité 2024 et indiqués par l'usage du sigle  (pages 55, 92, 98) (indicateurs clés de performance) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Nos travaux se limitent au périmètre de mission décrit dans le paragraphe précédent. Par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur les autres informations incluses dans le rapport.

### Critères

Romande Energie Holding SA a défini comme déterminants les critères suivants (critères applicables) :

- ▶ Méthodologie du Groupe Romande Energie – Définition des indicateurs spécifiques 2024 (page 98)
- ▶ Normes GRI (Global Reporting Initiative) de reporting de développement durable.

Un résumé de ces normes est présenté sur le site GRI. Nous considérons que ces critères applicables constituent une base appropriée pour l'exécution de notre mandat pour obtenir une assurance limitée.

### Limitations inhérentes à la préparation des informations

Les indicateurs sélectionnés (dont les GES) peuvent être sujets à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Méthodologie du Groupe Romande Energie (page 98).

### Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de la sélection des critères applicables ainsi que de la saisie et de la publication des indicateurs clés de performance conformément à ceux-ci. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement des informations afin que celles-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, résultant de fraudes ou d'erreurs.



### Indépendance et assurance qualité

Nous nous sommes conformés aux dispositions de l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA) qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre entreprise applique International Standard on Quality Management 1, qui exige que nous concevions, mettions en place et faisons fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures visant au respect des règles d'éthique, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.



### Responsabilités de l'auditeur

Il nous incombe d'exécuter une mission d'assurance et d'exprimer une conclusion sur les informations mentionnées ci-dessus sur la base des éléments probants recueillis. Nous avons réalisé notre mission conformément à la norme *Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* (ISAE 3000 Revised) issue de l'International Standard on Assurance Engagements 3000 (Revised). Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les indicateurs clés de performance ne comportent pas d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

### Nos procédures

En tenant compte des considérations sur le risque et le caractère significatif, nous avons réalisé des procédures d'audit afin de recueillir des éléments probants adéquats et suffisants. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur indépendant, y compris l'évaluation du risque d'anomalies significatives des indicateurs clés de performance mentionnés ci-dessus. Les procédures d'audit réalisées lors d'une mission d'assurance limitée varient quant à leur nature et leurs phases d'exécution et sont moindres que lors d'une assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance visant à obtenir une assurance limitée est considérablement inférieur à celui obtenu lors d'une mission d'assurance raisonnable.

Même si l'efficacité des contrôles internes est considérée lors du choix de la nature et de la portée de nos procédures d'audit, notre mission d'assurance n'est pas conçue pour fournir une assurance sur les contrôles internes. Nos procédures ne comprennent pas de contrôles ou de procédures liées à la vérification de la consolidation des données ou de leur calcul par les systèmes informatiques.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes :

- ▶ Évaluation de la pertinence des critères applicables utilisés et de leur application cohérente ;
- ▶ Entretiens avec le personnel compétent pour comprendre le processus de gestion et de reporting, y compris la stratégie, les principes et la gestion de la durabilité ;
- ▶ Entretiens avec des employés clés du Groupe Romande Energie, y compris les prestataires externes (pour l'indicateur des gaz à effet de serre), afin d'évaluer le processus de réalisation du rapport non-financier, y compris les processus de collecte, de consolidation et de reporting des indicateurs clés de performance ;
- ▶ Examen de l'application correcte des critères de calcul mentionnés dans la méthodologie des critères applicables ;
- ▶ Procédures analytiques et plausibilisation des informations non-financières ;
- ▶ Identification et examen des hypothèses utilisées pour les calculs effectués ;
- ▶ Tests, sur la base d'échantillons, de la documentation pertinente pour examiner l'exactitude des données.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et appropriée pour former notre conclusion.



### Conclusion

Sur la base des procédures d'audits réalisées et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les indicateurs clés de performance présentés dans le Rapport de durabilité 2024 et indiqués par l'usage du sigle  pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 n'ont pas été établis en conformité avec les critères applicables sur tous les points importants.

Ernst & Young SA



Laurent Bludzien  
(Qualified Signature)



Miriél Steudler  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

# Index GRI et TCFD

Romande Energie a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 en référence aux normes GRI.

Norme GRI : 2021	Éléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
<b>GRI 1</b>	<b>Fondation (2021)</b>		
<b>GRI 2</b>	<b>Informations générales (2021)</b>		
2-1	Détails sur l'organisation		14-52
2-2	Entités incluses dans l'organisation aux fins du Rapport de durabilité		54
2-3	Période de reporting, fréquence et point de contact		54
2-4	Resoumissions d'informations		54
2-5	Vérification externe		54
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires		57
2-7	Employés		55-92
2-8	Travailleurs autres que les employés		91
2-9	Structure de gouvernance et composition		19-68
2-10	Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé		22-64
2-11	Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé		19-64
2-12	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts		70-96
2-13	Délégation de la responsabilité dans la gestion des impacts		69-96
2-14	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le Rapport de durabilité		59-60-64-68
2-15	Conflits d'intérêt		22-65
2-16	Communication des situations critiques		24-66
2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé		64-96
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé		25-64
2-19	Politique de rémunération		40-64-70
2-20	Processus de fixation de la rémunération		41-64
2-21	Ratio de la rémunération totale annuelle		40-41-65
2-22	État des lieux de la stratégie de développement durable		61-74
2-23	Engagements politiques		65
2-24	Intégration des engagements politiques		65
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs		26-65-85
2-26	Mécanismes pour demander conseil et soulever des préoccupations		66
2-27	Respect des lois et des règlements		65-82
2-28	Adhésion à des associations		58
2-29	Engagement des parties prenantes		58
2-30	Accords de négociation collective		66
<b>GRI 3</b>	<b>Thèmes pertinents (2021)</b>		<b>59</b>
3-1	Processus de détermination des enjeux matériels		59-60
3-2	Liste des enjeux matériels		59-60
3-3	Gestion des enjeux matériels		60-71-80
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Investissements dans les énergies renouvelables</b>		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat		69-86
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Contribution au développement du tissu économique local</b>		
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		88
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Conformité environnementale</b>		
2-27	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales		65-82
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Conformité à la réglementation sociale</b>		
2-27	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		65-82
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Gestion rentable des ressources énergétiques</b>		
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Impact sur la biodiversité</b>		
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Information non disponible	82
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité		82
304-3	Habitats protégés ou restaurés		83
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations		83
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Réduction de l'empreinte carbone</b>		
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique		
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation		80
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation		80
302-3	Intensité énergétique		

Norme GRI : 2021	Éléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
302-4	Réduction de la consommation énergétique		82
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		82
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		55-79-80
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		55-79-80
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		55-79-80
305-4	Intensité des émissions de GES		55-80
305-5	Réduction des émissions de GES		77
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		80
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives		80
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre</b>		
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		55-79-80
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		55-79-80
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		55-79-80
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone)</b>		
305-5	Réduction des émissions de GES		77
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Gestion des déchets et recyclage</b>		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		83
301-2	Matières recyclées utilisées	Information non disponible	83
301-3	Produits et matériaux d'emballage utilisés		83
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets		83
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		83
306-3	Déchets générés		83
306-4	Déchets non destinés à l'élimination		83
306-5	Déchets destinés à l'élimination		83
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Santé et Sécurité au travail</b>		
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		93
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables		93
403-3	Services de santé au travail		93
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail		93
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail		93
403-6	Promotion de la santé des travailleurs		93
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		94
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		
403-9	Accidents du travail	Informations partielles	55-94
403-10	Maladies professionnelles		94
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Formation du personnel</b>		<b>95</b>
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		95
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		95
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		95
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Politique d'égalité salariale</b>		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés		92
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes		92
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Évaluation de l'impact sociétal des fournisseurs</b>		
414-1	Évaluation de l'impact sociétal des fournisseurs		74
<b>Enjeu matériel</b>	<b>Protection et sécurité des données</b>		
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		90
<b>TCFD</b>	<b>Éléments d'information</b>		<b>67</b>
	Gouvernance		68
	Stratégie		74
	Gestion des risques		75
	Indicateurs et objectifs		76